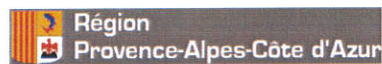


CONTRAT DE VILLE DE VALREAS

2015-2020



SOMMAIRE

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT	Page 3
I. PRESENTATION GENERALE	Page 5
1. La politique de la ville et le contrat de ville	
2. La méthodologie	
3. La gouvernance	
4. L'évaluation	
II. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	Page 9
1. Préambule historique	
2. Les chiffres clés de la commune	
III. DIAGNOSTIC DU QUARTIER PRIORITAIRE	Page 31
1. Présentation synthétique du périmètre	
2. Développement économique et emploi	
3. Jeunesse, éducation et parentalité	
4. Habitat et cadre de vie	
5. Tranquillité publique et lutte contre la délinquance	
IV. LA STRATEGIE LOCALE : ENJEUX ET OBJECTIFS	Page 54
1. Les problématiques transversales	
2. Développement économique et emploi	
3. Jeunesse, éducation et parentalité	
4. Habitat et cadre de vie	
5. Tranquillité publique et lutte contre la délinquance	
V. ANNEXES	Page 64
1. Les engagements des signataires	
2. Les engagements financiers de l'Etat	
3. Les engagements financiers de la commune	

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT

L'ETAT

Représenté par le Préfet de Vaucluse

LA VILLE DE VALREAS

Représentée par Monsieur Patrick ADRIEN, Maire

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ENCLAVE DES PAPES ET DU PAYS DE GRIGNAN

Représentée par Monsieur Myriam GROS, Président

LE CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Représenté par Michel VAUZELLE, Président

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Représenté par Maurice CHABERT, Président

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE

Représentée par Monsieur Georges BOUTINOT, Président

LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ALPES-VAUCLUSE

Représentée par Madame Marie-Claude SALIGNON, Présidente

LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Représentée par Madame Christelle ASSIE, Directrice Régionale

POLE EMPLOI

Représenté par Monsieur Marc ZAMPOLINI, Directeur Territorial Vaucluse

L'EDUCATION NATIONALE

Représentée par Monsieur Bernard BEIGNIER, recteur d'académie

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Représentée par Monsieur Paul CASTEL, Directeur général

GRAND DELTA HABITAT

Représenté par M. Xavier SORDELET, Directeur Général

OPHLM DE LA VILLE D'AVIGNON

Représenté par M. DEJOUX, Directeur Général

LE MINISTERE DE LA JUSTICE

Représenté par M. BADORC Yves, Procureur de la République

I. PRESENTATION GENERALE

1. La politique de la ville et le contrat de ville

La loi définit la politique de la ville comme « une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ». Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville.

La nouvelle géographie prioritaire, portée par la loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. L'identification des 1300 nouveaux quartiers prioritaires (au lieu des 2600 auparavant) se fonde sur le critère unique de pauvreté : les habitants dont le revenu annuel médian est inférieur à 60 % du revenu médian national, soit inférieur à 11 250 €.

A Valréas, le quartier nommé « Centre ancien – Les Tours – La Gaillarde – Mistral Sévigné » a été retenu par les services de l'Etat.

2. La méthodologie

La stratégie du Contrat de ville de la Ville de Valréas 2015-2020 a été bâtie à partir des 10 objectifs fixés par la loi de programmation du 21/02/2014 et en s'appuyant sur la stratégie départementale de la politique de la ville élaborée par la Préfecture de Vaucluse.

Ainsi, quatre thématiques ont été retenues :

- Emploi et développement économique
- Habitat et cadre de vie
- Education, jeunesse et parentalité
- Tranquillité publique et lutte contre la délinquance

En avril et mai 2015, deux réunions des groupes de travail techniques se sont tenues pour chaque thématique, dont l'objectif était de :

- partager et enrichir un diagnostic
- relever les problématiques et préfigurer les objectifs locaux du contrat pour en définir la stratégie.

Ce document de travail présente des données plutôt générales destinées à mettre en évidence les principales problématiques de la commune qui ont été partagées par l'ensemble des partenaires présents dans les groupes de travail techniques et que l'on retrouve de manière plus exacerbées sur le territoire prioritaire. Il aura vocation à être enrichi de données géo localisées centrées sur le quartier.

Il est constitué de trois parties :

- le diagnostic partagé de la ville par thématique
- les premiers éléments de diagnostic du quartier prioritaire
- les principales problématiques et actions déjà existantes ainsi que la proposition d'une stratégie qui s'appuie sur des enjeux et des pistes d'action.

3. La gouvernance

D'après la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21/02/2014, une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville.

Il a été convenu que la démarche de co-construction des actions avec les partenaires du territoire sera privilégiée. Il n'y aura pas d'appels à projet à proprement parler mais une programmation annuelle ou pluriannuelle sera validée par le comité de pilotage sur la base des travaux conduits par les groupes thématiques locaux.

Ainsi, à l'issue des travaux préparatoires, les groupes thématiques seront sollicités pour la définition précise des actions à mettre en œuvre en fonction des problématiques repérées. Le concours des associations de terrain et le plan de financement seront décidés conjointement et validés par le comité de pilotage.

Le comité de pilotage : co-présidé par l'Etat et la commune de Valréas, il est constitué des signataires du contrat de ville ainsi que des principaux acteurs institutionnels ou associatifs et de représentants du Conseil de Citoyens. Il a pour mission de :

- Définir les enjeux et objectifs stratégiques du contrat de ville 2015-2020
- Valider la programmation annuelle proposée par le comité technique
- Suivre et valider le contrat de ville

Le comité technique : Il regroupe les techniciens des institutions et organismes membres du comité de pilotage ainsi que des représentants du Conseil de Citoyens. Il a pour missions :

- Proposer les actions à mettre en œuvre en fonction des objectifs stratégiques définis et des travaux conduits par les groupes thématiques
- Mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage
- Améliorer en continu la connaissance des populations, territoires et dispositifs concernés
- Construire la méthodologie d'évaluation du contrat et les indicateurs d'évaluation des actions

Les groupes de travail thématiques : ils sont constitués autour des quatre thématiques retenues et réunissent les techniciens des partenaires et des représentants du Conseil de Citoyens engagés dans la mise en œuvre du contrat ainsi que les responsables de services de la commune. Ils conduisent les travaux de diagnostic, d'analyse et d'élaboration des actions qui seront validés par le comité de pilotage.

Le Conseil des Citoyens : composé de représentants d'associations et d'habitants du quartier prioritaire sélectionnés par tirage au sort. Il sera composé de 20 membres répartis en part égale entre représentants associatifs (10 membres) et personnes tirées au sort (10 membres). Des représentants du Conseil de Citoyens siègent à l'ensemble des instances de pilotage du contrat de ville.

4. L'évaluation

5.1 Le bilan annuel du Contrat de ville

Le bilan annuel de l'action du contrat de ville de l'année écoulée devra être présenté au comité de pilotage. Il s'appuiera sur une analyse quantitative et qualitative des actions engagées, au vu des indicateurs établis et des informations recueillies dans le dossier unique de suivi rempli annuellement par les opérateurs qui pourraient être financés.

Un socle d'indicateurs sera élaboré pour chaque thématique courant 2015 et seront renseignés dans la perspective du premier bilan annuel du contrat de ville qui sera rendu en 2016. Le plan d'actions pourra être ensuite actualisé.

5.2 L'évaluation du contrat de ville

Le volet « évaluation » du contrat de ville décline la procédure d'évaluation des actions engagées comme du contrat de ville lui-même.

Ce volet reste à construire au cours du second semestre 2015.

Les objectifs de l'évaluation :

- Une possibilité de mesurer la « bonne » réalisation d'une action, les résultats obtenus et les effets produits, permettant ainsi de réinterroger le bon sens et l'utilité de l'intervention.
- L'opportunité de poser un jugement sur ce qui a été réalisé et comment pour construire des pistes d'amélioration de l'intervention.
- Une prise de distance par rapport aux actions conduites et à la dimension programmatique et linéaire des projets et dispositifs mis en œuvre.
- Un temps pour (se) (re)poser les questions essentielles : *Quelle finalité dans la recherche de réduction des inégalités urbaines et sociales ? Quel sens à la participation citoyenne ?*
- L'occasion de développer de l'intelligence collective entre acteurs d'un territoire, de rendre compte de l'action publique auprès des citoyens et de positionner le politique dans son rôle « d'agissant » avec pertinence.

Les composantes de l'évaluation :

- L'observation : Rassembler et analyser des éléments d'état des lieux pour produire une connaissance contextuelle en évolution dans laquelle s'inscrit le Contrat de Ville.
- Le suivi-bilan : Mesure de l'état d'achèvement d'une action : réalisation et résultats... pour produire un bilan.
- L'évaluation (à proprement parler) qui consiste à mesurer les effets d'une action.

Les critères d'évaluation :

- La cohérence : Mesure selon laquelle les moyens mobilisés pour l'action correspondent aux objectifs fixés.
- L'efficacité : Mesure selon laquelle les ressources, les moyens (financiers, techniques, humains) sont convertis en résultats de façon économe.
- L'efficacités : Mesure selon laquelle les objectifs de l'action ont été atteints ou sont en train de l'être (par les résultats obtenus).
- L'impact (direct, indirect) : Mesure des effets (souvent à moyen ou long terme), positifs ou négatifs, induits par une action, directement ou non, intentionnellement ou non.

- La pertinence : Mesure selon laquelle les objectifs de l'action correspondent aux besoins repérés, aux priorités globales.

Deux types d'indicateurs devront être renseignés pour chaque évaluation :

- Les indicateurs de contexte (souvent des données statistiques relatives à l'ensemble de la zone éligible, au territoire concerné par le projet).
- Les indicateurs de réalisation / de résultats / d'impacts relatifs à une action.

Le champ de l'évaluation portera sur trois niveaux bien distincts à des moments différents :

a) Les évolutions contextuelles, portant sur l'observation qui permettra l'analyse des données de contexte (en comparaison territoriale ; en évolution dans le temps). Il s'agira de mettre à jour les données statistiques du diagnostic territorial à mi-parcours et à la fin du contrat de ville. Ce travail s'appuiera sur le socle d'indicateurs bâtis par l'Observatoire national de la politique de la ville.

b) Les actions mises en œuvre dans le cadre des programmations annuelles du Contrat de Ville, à minima à partir des critères suivants :

- La réalisation, pour rendre compte des moyens mobilisés pour l'action (humains, techniques, financiers) ;
- Les résultats obtenus : constats sur ce que la réalisation a produit ;
- Les impacts : constat sur les effets produits par l'action de façon directe et indirecte.

c) Les pratiques et manières de faire. Il s'agit d'évaluer les modalités de gouvernance et de pilotage du contrat de ville. Pourront être évaluées par exemple :

- La transversalité de l'intervention : décloisonnement, partenariat, approche globale des problèmes à traiter, participation et mobilisation du droit commun ;
- La participation des habitants : mise en œuvre et fonctionnement des Conseils citoyens et degré d'implication réelle des habitants dans les décisions qui concernent leur quartier ;
- La conduite de projet : évolution des méthodes de travail et des procédures (dans une recherche de simplification) et articulation politique/technique du Contrat.

5.3 L'instance de pilotage de l'évaluation

Sur proposition du comité technique, c'est le comité de pilotage du Contrat de ville qui :

- Définit le processus en continu attaché au suivi évaluation du Contrat de Ville. Il est garant du respect des principes déontologiques, du processus d'évaluation retenu et de la bonne diffusion des résultats.
- Valide les bilans annuels et évaluations conduites avant présentation aux instances concernées (Conseils citoyens, conseils municipaux, conseils communautaires).
- Précise annuellement quelles seront les actions soumises à évaluation (mesure des impacts).
- Il s'engage à ce que les indicateurs bâtis par l'Observatoire national de la politique de la ville soient renseignés et transmis suivant les modalités fixées par l'Observatoire (socle d'indicateurs systématiquement renseignés et intégrés au système local d'évaluation).
- Il veillera à ce que les enseignements des évaluations soient explicités pour contribuer à rendre l'évaluation accessible et compréhensible par l'ensemble des acteurs concernés et les citoyens.

II. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

1. Préambule historique

Située dans le sud-est de la France, Valréas est une commune de 9800 habitants. Elle est chef-lieu du canton de l'Enclave des Papes et ville centre d'une communauté de communes de 19 communes comptant plus de 22 000 habitants.

Cité importante des Etats Pontificaux, Valréas a gardé de son passé un riche patrimoine. A l'origine la cité appartient à plusieurs coseigneurs placés sous la protection de divers suzerains. En 1317, le pape Jean XXII leur achète Valréas qui est ainsi mise sous l'autorité des Etats du Saint Siège, ce qui explique la dénomination d'Enclave des Papes. C'est à la révolution que l'Enclave, tout comme Avignon, est rattachée à la France et au département du Vaucluse. Le château de Simiane est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1913.

La ville est construite à la limite septentrionale de la Provence et du département du Vaucluse et, particularisme local, se trouve enclavée dans le département de la Drôme.

2. Les chiffres clés de la commune de Valréas

2.1 Une évolution démographique modeste

Variation annuelle moyenne de la population en %

Indicateurs	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
Valréas	1%	0,4%	0,5%	0,4%	0,5%	-0,1%
CC Enclave des Papes	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D
Vaucluse	1,4%	1,3%	1,1%	0,8%	0,8%	0,5%
France métropolitaine	0,8%	0,5%	0,5%	0,4%	0,7%	0,5%

Source : INSEE, recensement de la population 1968/2011

Le territoire valréassien connaît une croissance régulière mais contenue (toujours en moindre proportion par rapport aux territoires de référence) de sa population jusqu'en 2006. Entre 2006 et 2011, on note un recul des soldes naturels et migratoires (-0.10 %). Le territoire ne capte plus de nouveaux habitants.

2.2 Structure et évolution de la population : un vieillissement très marqué

Population totale par sexe et par âge regroupé

Indicateurs	2006			2011		
	Nombre	Part en % la tranche d'âge - Valréas	Part en % la tranche d'âge - Vaucluse	Nombre	Part en % la tranche d'âge - Valréas	Part en % la tranche d'âge - Vaucluse
0-24 ans	2953	30.3	30.7	2781	28.7	29.7
25-64 ans	4795	49.3	51.7	4729	48.9	51.4
+ 65 ans	1983	20.4	17.6	2162	22.4	18.9
TOTAL	9732			9672		

Source : INSEE, recensement de la population 2006/2011

Entre 2006 et 2011, la population de la ville est marquée par une baisse du nombre total d'habitants et par son vieillissement, une baisse de 5.8 % du nombre des 0-17 ans, une baisse du nombre des 24-64 ans et une hausse de 9 % des plus de 65 ans.

Comparé au Vaucluse, la tranche des 25-64 ans est sous représentée à Valréas alors que celle des + 65 ans est surreprésentée (+ 3 points à Valréas / Vaucluse).

Entre 2006 et 2011, le nombre de personnes âgées de 60 à 75 ans progresse de 17 % et le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans progresse de 10 %. L'offre de services à Valréas permet de proposer au total 193 places dans des hébergements pour personnes âgées mais une part importante de cette population a des revenus relativement faibles ne lui permettant pas d'accéder aux établissements spécialisés. Le maintien à domicile de qualité est donc un enjeu important des prochaines années.

L'indice de jeunesse en 2011 (ratio : nombre des – 20 ans / nombre des + 60 ans) est de 0.83 pour Valréas et de 0.95 en Vaucluse avec une tendance identique des deux territoires à la baisse.

2.3 Composition familiale : forte progression du nombre de familles monoparentales

Composition des familles

Indicateurs	% de ménages – Valréas		% de ménages Vaucluse		% de ménages France métropolitaine	
	2011	2006	2011	2006	2011	2006
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Couples avec enfants	39.4	42.1	41.6	43.2	43.1	44.8
Familles monoparentales	16.4	13.7	15.5	14.6	14.1	13.1
Hommes seuls avec enfants	2.6	1.3	2.5	2.1	2.4	2
Femmes seules avec enfants	13.8	12.4	13	12.5	11.7	11.1
Couple sans enfant	44.2	44.2	42.9	42.2	42.9	42.1

Source : INSEE, recensement de la population 2006/2011

Entre 2006 et 2011, le nombre de foyers ne progresse que de 0.3 % avec toutefois de fortes disparités selon la composition des familles : une diminution de près de 3 points du nombre de couples avec enfants, une stabilité du nombre de couples sans enfants et une forte progression des familles monoparentales (+ 20 %).

Comparée aux territoires de référence, la composition des familles de Valréas est marquée par les mêmes tendances.

Concernant la taille des familles, les données statistiques montrent une surreprésentation des familles sans enfants et des familles avec 3 enfants (Valréas : 8.3 % - Vaucluse : 6.5 %). Le pourcentage de familles de plus de 4 enfants diminue entre 2006 et 2001 mais reste supérieur à celui du Vaucluse (respectivement 2.6 % et 2.2%).

2.4 Une population plutôt fragile

Il y a davantage de foyers fiscaux non imposés à Valréas que sur tous les autres territoires de référence (en 2011 : 56.5 % - Vaucluse : 49.4 % - France : 43 %).

Les revenus familiaux sont plutôt bas : le revenu moyen annuel par foyer fiscal est de 18 530 € à Valréas pour 21 933 € dans le Vaucluse et 25 380 € sur le territoire national. Plus de 500 allocataires CAF ont un quotient familial inférieur à 396 € et près d'un habitant sur deux de la commune est couvert par la CAF.

Le salaire net horaire moyen au niveau communal (10,7€ en 2009) est assez nettement inférieur à celui des niveaux départemental, régional et national.

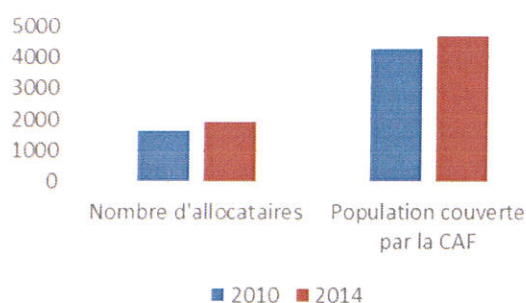
On note une progression du nombre d'allocataires entre 2010 et 2014 de plus de 16 % et près de 29 % d'entre eux habitent le centre-ville.

L'allocation la plus versée est l'allocation logement (versée sous condition de ressources).

Le RSA quant à lui, concerne 20% des allocataires de la CAF (328 en 2010 et 338 en 2014), soit environ 3,5% de la population (2,8% en France).

Le taux d'activité des femmes est faible s'élevant à 48% et connaît des variations notables en fonction du quartier de résidence (plus faible dans le centre-ville et le quartier Coustouyes-Clos des Vignes) ; il est très inférieur à celui de la France : 64,8%.

**Nombre de bénéficiaires de la CAF
2010-2014**

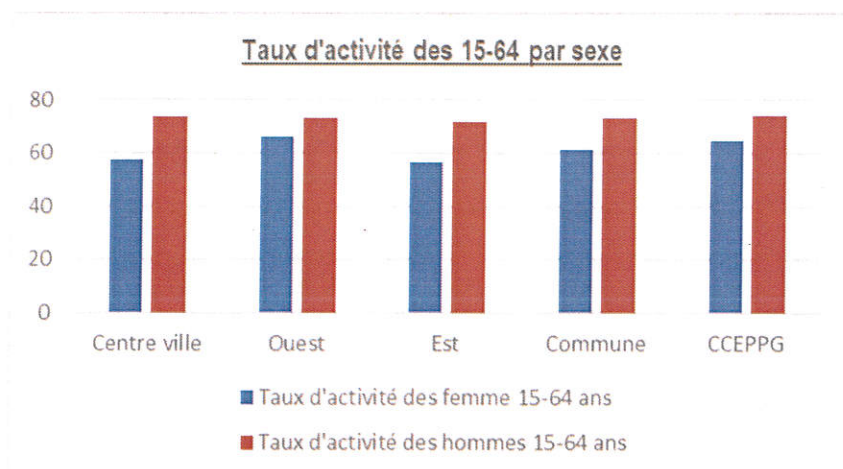


Source : CAF, 2010 et 2014

Les services apportés aux familles et aux enfants sur la commune apparaissent globalement suffisants et satisfaisants. Il manque cependant un équipement socio culturel de type médiathèque dimensionné à la taille de la ville. Mais, au regard des revenus de certaines familles, le coût peut limiter l'accès à certaines activités.

2.5 Un déficit d'emplois et de formation

2.5.1 L'emploi



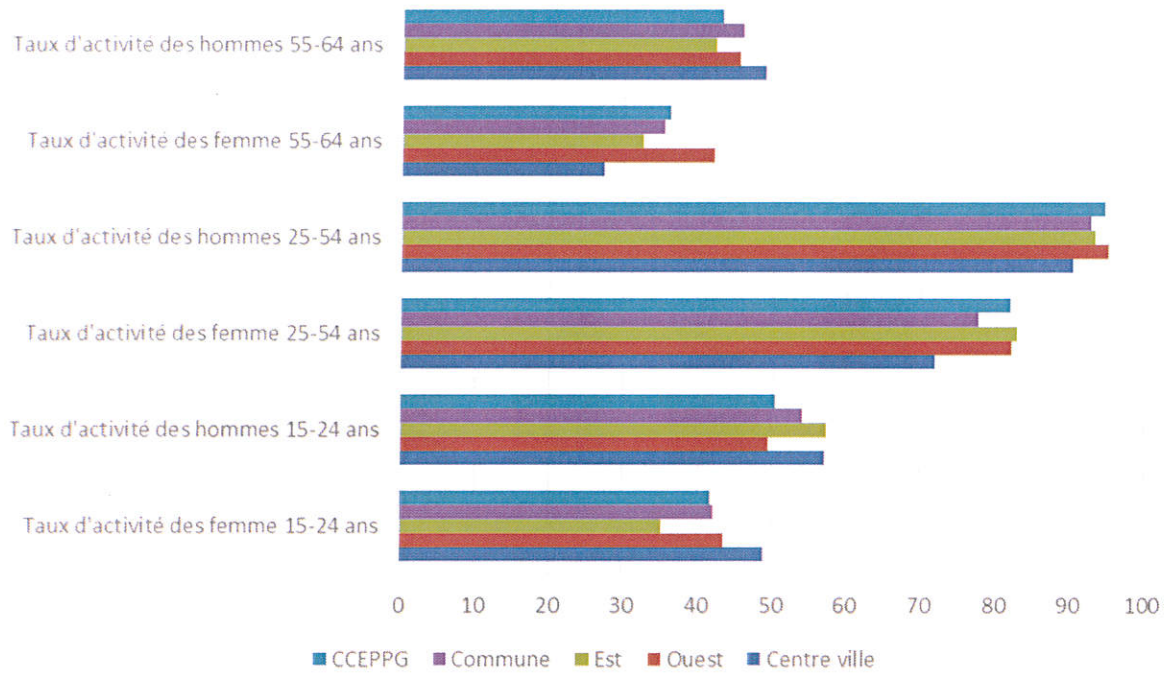
Source : INSEE, recensement de la population, 2010, données IRIS

Sur la commune, les actifs sont davantage des hommes (53 %) que des femmes (47 %).

Concernant le taux d'activité des hommes, on ne constate pas de différence majeure entre les « IRIS » et les territoires de référence.

Le taux d'activité des femmes est moins homogène : il est plus faible dans les IRIS Centre-ville et Est.

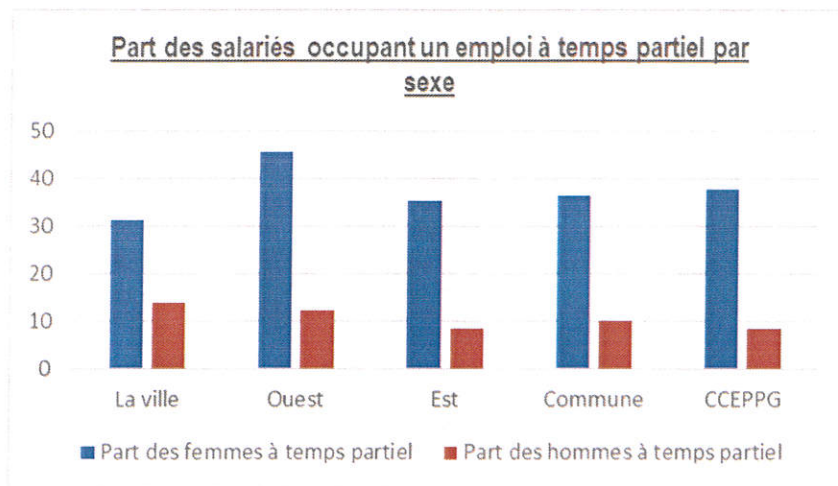
Taux d'activité par tranche d'âge et par sexe



Source : INSEE, recensement de la population, 2010, données IRIS

La répartition du taux d'activité par tranche d'âge marque des disparités importantes :

- Taux d'activité des 15-24 ans supérieur aux territoires de référence (+8 points pour les femmes et + 3 à 7 points pour les hommes)
- Faible taux d'activité des femmes de 25-54 ans (71 % contre 77% pour la commune) et des femmes de 55-64 ans dans l'IRIS Centre-ville (27 % contre 35% pour la commune)
- Taux d'activité des 55-64 ans de l'IRIS Ouest élevé par rapport aux 2 autres IRIS



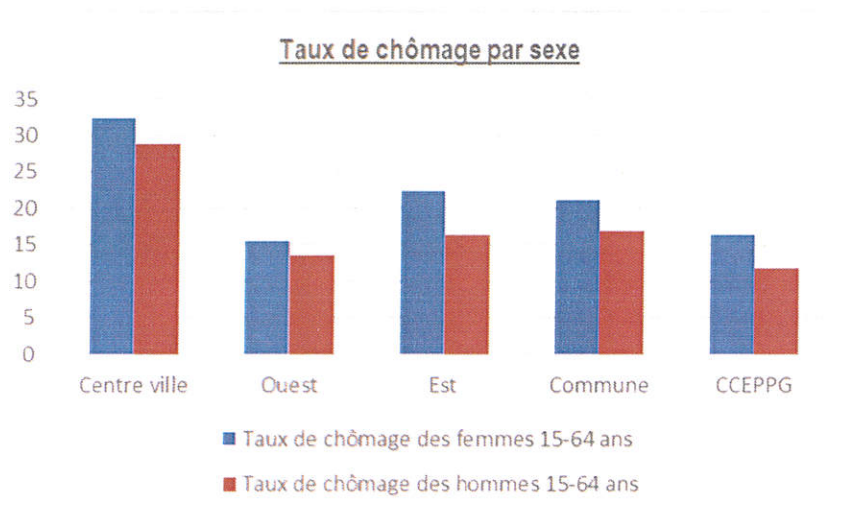
Source : INSEE, recensement de la population, 2010, données IRIS

Principales caractéristiques :

- Le taux des femmes à temps partiel est trois fois plus élevé que celui des hommes
- Globalement le taux de temps partiel est plus élevé sur les IRIS
- L'IRIS Centre-ville connaît un taux plus faible de femmes à temps partiel qui est à mettre en parallèle avec un taux de chômage élevé et un taux d'activité des femmes plus faible que sur les territoires de référence notamment pour les plus de 25 ans.

2.5.2 Taux de chômage

Sur la population globale, le taux de chômage en proportion est plus élevé chez les femmes (21 %) que chez les hommes (17 %), et en progression constante pour les 2 catégories depuis 1999.

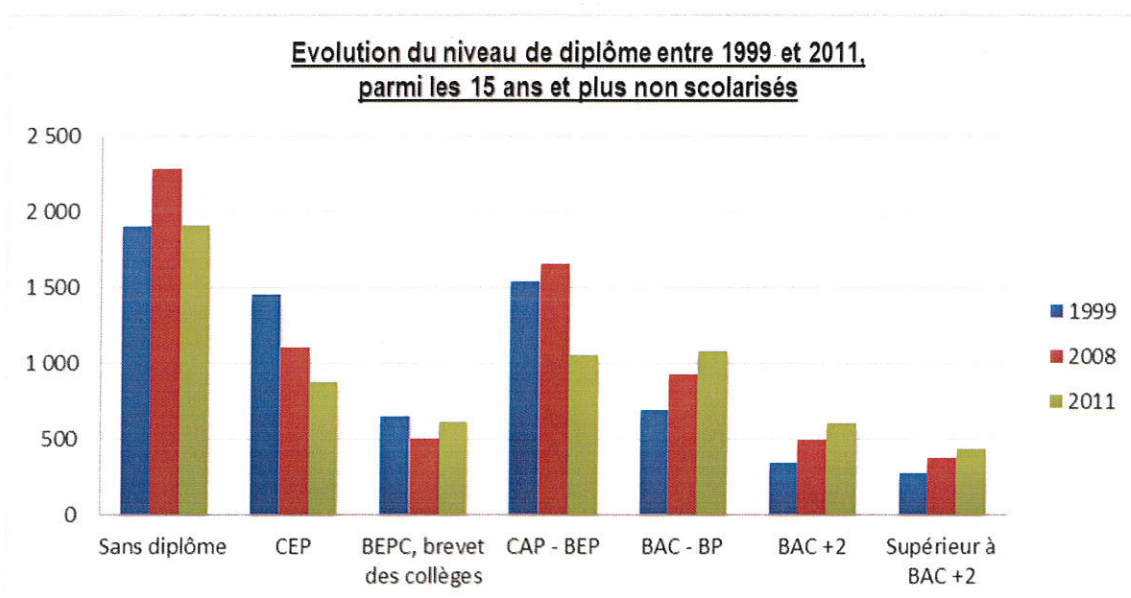


Source : INSEE, recensement de la population, 2010

Principales caractéristiques :

- Taux de chômage des femmes supérieur à celui des hommes mais avec un écart plus faible sur l'IRIS Centre-ville et l'IRIS Ouest
- Fort taux de chômage de l'IRIS Centre-ville et faible taux de chômage de l'IRIS ouest en comparaison avec les territoires de référence

2.5.3 Formation et niveau de diplômes



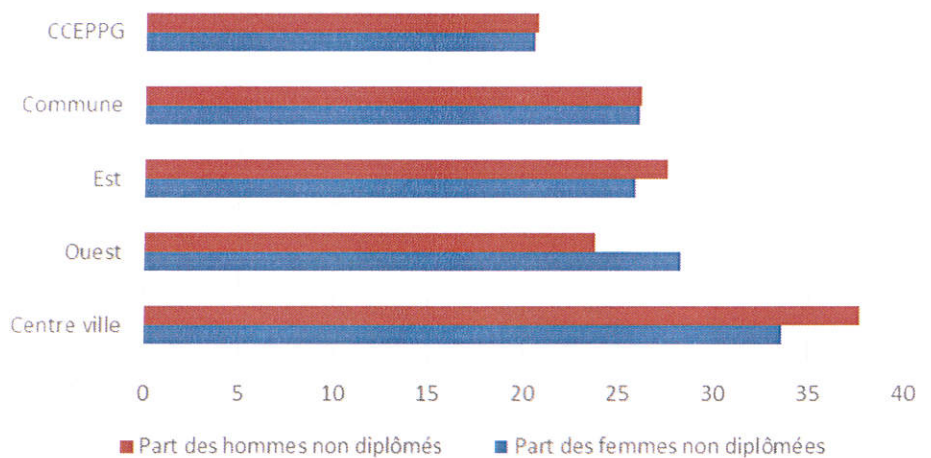
Source : INSEE, recensement de la population

Entre 1999 et 2008, le nombre de non diplômés augmente mais la tendance s'inverse entre 2008 et 2011 (de 31 % à 26.2%) mais reste élevé par rapport au Vaucluse (21.1 %) et au territoire national (17.6 %), avec une parfaite égalité homme/femme. Le nombre de titulaires d'un diplôme bac et + progresse également depuis 1999.

Seulement 14% (2008 – 12 %) dispose d'un niveau de diplôme supérieur au bac. Ce qui est 2 fois moins élevé qu'au niveau national.

Sur le territoire, le nombre d'individus scolarisés ou en formation chute fortement après 17 ans (de 95.7% pour les 15-17 ans à 30.1 % pour les 18-24 ans).

Part des non diplômés par sexe - 2010

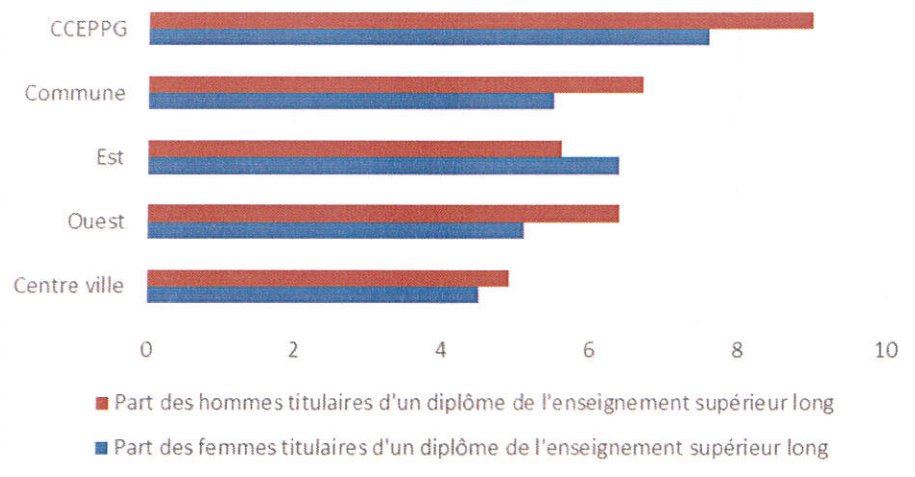


Source : INSEE, recensement de la population, 2010, données IRIS

Il existe une forte disparité entre le territoire de référence (CCEPPG) et la ville de Valréas avec un taux de non diplômés très inférieur. L'IRIS du Centre-ville est le plus marqué.

On constate également que globalement les hommes sont plus touchés que les femmes, sauf dans l'IRIS Ouest

Part des hauts niveaux de formation par sexe - 2010

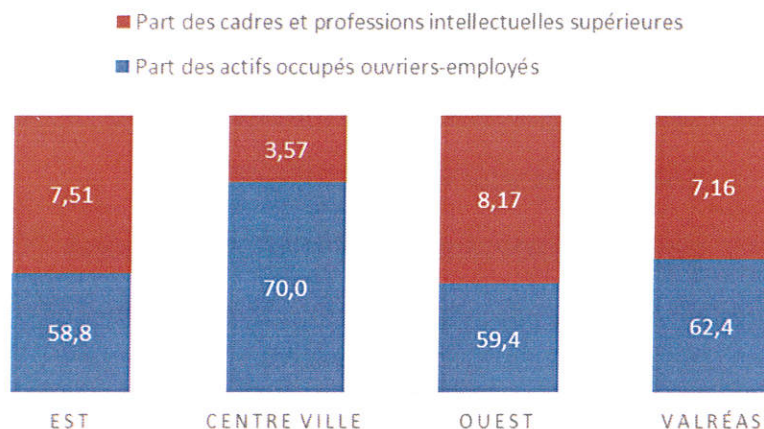


Source : INSEE, recensement de la population, 2010, données IRIS

Territorialement, la situation est exactement l'inverse que précédemment, mais sur ce niveau de diplôme les femmes sont moins bien représentées que les hommes, sauf pour l'IRIS Est.

2.5.4 La structure socioprofessionnelle

Part des actifs occupés par types d'emploi



Source : INSEE, recensement de la population, 2010, données IRIS

Principaux éléments d'analyse :

- L'IRIS Centre-ville marqué par un taux très supérieur d'ouvriers/ employés et un taux très inférieur de cadres.
- L'IRIS Est et Ouest : le taux d'ouvriers/ employés est inférieur à celui de la commune et le taux de cadres est supérieur.

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2001 – en %

Indicateurs	Valréas	Vaucluse
Agriculteurs exploitants	2.7	1.5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4.2	6.6
Cardes et professions intellectuelles supérieures	3.5	7.9
Professions intermédiaires	10.7	13.1
Employés	10.0	11.8
Ouvriers	20.3	17.3
Retraités	40.8	35.4
Autres personnes sans activités professionnelles	7.7	6.3

Globalement, par rapport au Vaucluse, toutes les catégories socio-professionnelles sont sous représentées et seuls les taux de ménages des retraités et des personnes sans activité professionnelle sont supérieurs à ceux du territoire de référence.

La structure socioprofessionnelle de Valréas, varie sensiblement entre 1999 et 2011 :

- 1999-2008 : baisse du nombre d'agriculteurs, d'artisans, d'ouvriers et de cadres mais augmentation du nombre de professions intermédiaires et d'employés ;
- 2008-2011 : tendance quasi contraire avec une hausse du nombre d'agriculteurs et de cadres, baisse du nombre de professions intermédiaires et stagnation du nombre d'employés.

2.5.5 Vitalité du secteur économique (pas de données IRIS)

Nombres d'établissements par secteur d'activité au 1^{er} janvier 2013

Indicateurs	Nombre	%	Vaucluse en %
Ensemble	683	100	
Industrie	61	8.9	7.7
Construction	70	10.2	14.2
Commerces, transports, services divers	463	67.8	65.1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	89	13	13

Sources : INSEE, REE (Sirène)

Les entreprises présentes sont essentiellement des Très Petites Entreprises (TPE). Le poids des entreprises du secteur du bâtiment est légèrement plus faible que sur l'ensemble du Vaucluse mais l'industrie reste mieux représentée.

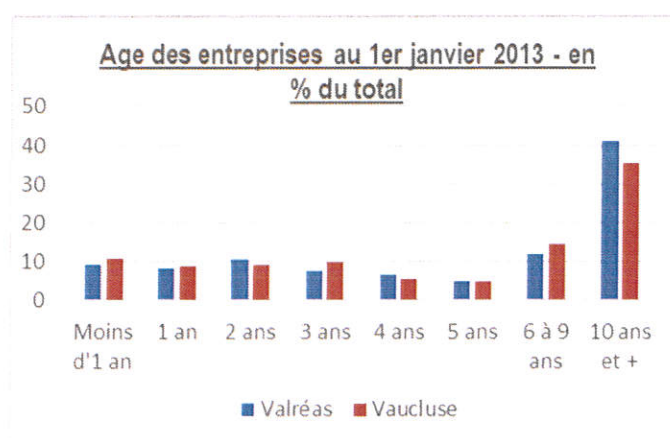
Création d'entreprises par secteur d'activité en 2013

	Nombre	%	Vaucluse en %
Ensemble	69	100	
Industrie	1	1.4	4.8
Construction	10	14.5	18.4
Commerces, transports, services divers	51	73.9	67.2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	7	10.1	9.7

Sources : INSEE, REE (Sirène)

La création d'entreprise est plus dynamique dans le domaine des commerces, transports et services mais reste inférieure à celle du Vaucluse dans le domaine de la construction.

Age des entreprises au 1^{er} janvier 2013



Sources : INSEE, REE (Sirène)

Le territoire se caractérise par un taux important d'entreprises de + de 10 ans mais seules 47 % ont moins de 5 ans contre 50 % en Vaucluse.

Globalement, l'offre commerciale est surtout représentée par la grande distribution alors que les activités qui participaient à l'attractivité de la ville, telles que l'équipement de la maison, les sports et loisirs, l'habillement, disparaissent progressivement. L'offre de produits n'a pas suivi les mutations économiques de la ville et se trouve mal adaptée.

Le déplacement des activités commerciales, notamment vers la vallée du Rhône, laisse une image d'un centre-ville en voie de désertification commerciale avec des locaux vacants. Cela se traduit sur le long terme par une dégradation du bâti handicapant un peu plus la reprise d'activité.

2.6 Habitat et cadre de vie

2.6.1 Le développement urbain

La ville a été construite à partir d'une série d'enceintes radioconcentriques dont on lit encore le tracé, marqué par deux rues circulaires et les cours. Cette trame reste quasiment immuable jusqu'au XVI^{ème} siècle.

Les siècles suivants n'ont marqué de leur empreinte que le paysage bâti, égrenant dans le parcellaire initial : maisons bourgeoises, hôtels particuliers, écuries et ateliers.

Il faudra attendre le XVIII^{ème} siècle et surtout le XIX^{ème} et la prospérité liée à l'industrialisation des cartonnages et à l'agriculture pour constater une modification dans la composition urbaine. Les extensions s'effectuent alors selon le principe d'un développement linéaire le long des voies de communication.

La densité de construction est très contrastée entre le tissu traditionnel (111 à 160 logements à l'hectare) et les couronnes pavillonnaires (moins de 35 logements à l'hectare).

Depuis de nombreuses années, la commune a impulsé un certain nombre de dispositifs pour favoriser la rénovation du bâti ancien et des logements :

- L'opération façade. Créée en 1990 et reconduite annuellement sur le centre ancien et le tour de ville, cette action permet de favoriser le ravalement des façades situées notamment en bordure des aménagements urbains réalisés par la commune, par le subventionnement des travaux à hauteur de 25 à 40 %. Les pétitionnaires de permis de construire ou de déclarations de travaux sont informés systématiquement par le service urbanisme de ce dispositif. Depuis le début de l'action 340 dossiers ont été déposés. Ces 5 dernières années, 24 dossiers ont été déposés et 56 897 € ont été versés au titre des travaux subventionnables.
- La Mission Point Info Amélioration de l'Habitat. Cette action a été confiée par convention à Habitat et Développement depuis plus de 10 ans. Elle permet l'accompagnement des propriétaires occupants ou bailleurs dans le montage financier, les demandes de subventions et le suivi des travaux d'amélioration de l'habitat (isolations, travaux liés aux économies d'énergie, adaptation pour personnes âgées ou handicapées, mise aux normes électriques...). Elle coûte 12 000 €/an à la commune. Les subventions sont essentiellement demandées à l'ANAH, au Conseil Départemental, au Conseil régional et aux caisses de retraites.
 - o De 2011 à 2013 : 54 personnes rencontrées, 34 dossiers de demandes de subventions déposés, 114 704 € de subventions attribuées tous financeurs confondus pour 276 472 € de travaux ;
 - o 2014 : 44 personnes rencontrées, 20 dossiers de demandes de subvention déposés, 277 744 € de subventions attribuées tous financeurs confondus pour 1 421 124 € de travaux.
- L'accueil pour des permanences et le subventionnement pour certains organismes ou associations ayant une action dans le domaine du logement : ADIL, RHESO, SOLIGONE, le CEDER ...

2.6.2 Les équipements et services publics de la commune

La commune compte plusieurs équipements publics / privés structurant en centre-ville ou première périphérie, facilement accessibles :



Cependant, la présence des services publics est en nette diminution sur la commune : fin de la permanence pôle emploi depuis juillet 2014, fin de la permanence jeune consommateur, permanences physiques de la CAF et de la CPAM réduites à quelques heures par semaine et remplacées par des Visio-guichet, absence de permanence de la CARSAT.

En ce qui concerne Pôle Emploi, une reprise de la permanence au sein des locaux du Centre Médico-Social du Conseil Départemental, est actuellement en cours de finalisation.

D'autres organismes assurent des permanences (Conciliateur de justice, MSA, CCI, Maison des adolescents...). Elles sont toutefois réparties sur l'ensemble du territoire (Hôtel de ville, locaux annexes, Centre médico-social...) avec un manque de visibilité pour la population.

La ville dispose d'un CMS et la Mission Locale du haut Vaucluse est présente.

Des associations ou organismes assurent également des permanences en lien direct avec le l'habitat : Rheso, Soligone, ADIL, Habitat et développement, avec les mêmes problématiques. Leur présence dépend également des financements qu'elles obtiennent annuellement.

2.6.3 Un tissu associatif dense

La commune est riche d'un tissu associatif important dans de nombreux domaines :

Domaines	Nombres d'associations
Agriculture	6
Civique	20
Culture et tourisme	43
Enseignements	16
Fêtes	2
Social	27
Enfance	2
Sports	33
Autres	41
TOTAL	190

Près de 200 associations sont présentes. Il est à noter la particularité de la ville dont les structures petite enfance et enfance sont exclusivement gérées sous forme associative.

2.6.4 L'habitat : beaucoup de « logements sociaux » privés

Catégorie et types de logements entre 2006 et 2011

	2006	%	2011	%
Ensemble	4666	100	4919	100
Résidences Principales	4069	87.2	4144	84.3
Résidences Secondaires et logements occasionnels	204	4.4	148	3.0
Logements vacants	393	8.4	626	12.7
Maison	3258	69.8	3446	70.1
Appartement	1334	28.6	1464	29.8

Source : INSEE, RP2006 et RP2011, exploitations principales

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces – 2006/2011

	2006	%	2011	%
Ensemble	4069	100	4144	100
1 pièce	116	2.8	67	1.6
2 pièces	361	8.9	383	9.2
3 pièces	838	20.6	844	20.4
4 pièces	1434	35.2	1373	33.1
5 pièces et plus	1319	32.4	1477	35.6

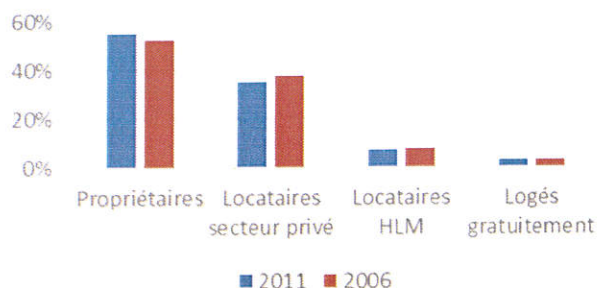
Source : INSEE, RP2006 et RP2011, exploitations principales

La typologie des logements a peu changé en l'espace de 20 ans sur la commune.

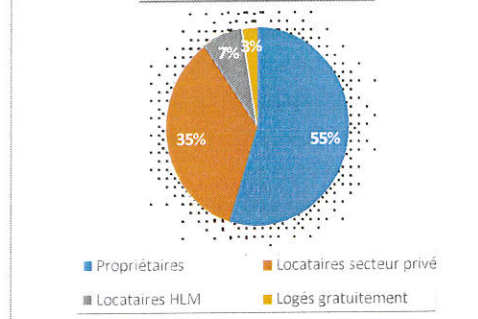
Le taux de résidences principales et secondaires baisse sensiblement entre 2006 et 2011 et la vacance progresse de plus de 59 % pour atteindre 12.7 % des logements en 2011.

L'évolution de la taille des logements entre 2006 et 2011 correspond à l'évolution de la taille des ménages sur la même période avec une légère progression du nombre de logements de 2 pièces et de 5 pièces et plus ainsi qu'une stabilité du nombre de logements de 3 pièces. Malgré cette adéquation, et selon les travailleurs sociaux du secteur, il semble qu'il existe des cas de sur-occupation du logement, mais leur nombre est difficilement quantifiable.

Résidences principales selon le statut d'occupation 2006-2011



Statuts d'occupation - 2011



Entre 2006 et 2011 :

- le taux de locataire est plus élevé à Valréas que dans le Vaucluse ;
- le taux de logements sociaux type HLM est inférieur ;
- le taux de propriétaires augmente légèrement.

Les prix de l'immobilier restant attractifs permettent de fait, aux personnes à bas revenus de se loger.

Enfin, on note que les logements sont plutôt anciens avec : 22.8 % (24 % en Vaucluse) datant d'avant 1946, 58.7 % (54.1 % en Vaucluse) ayant été achevés entre 1946 et 1990 et que 18.5 % (22 % en Vaucluse) ayant été construits entre 1991 et 2008.

Il faut également noter la progression sur le territoire du nombre de procédures d'infractions au règlement sanitaire départemental sur les 3 dernières années, notamment dans le secteur locatif privé.

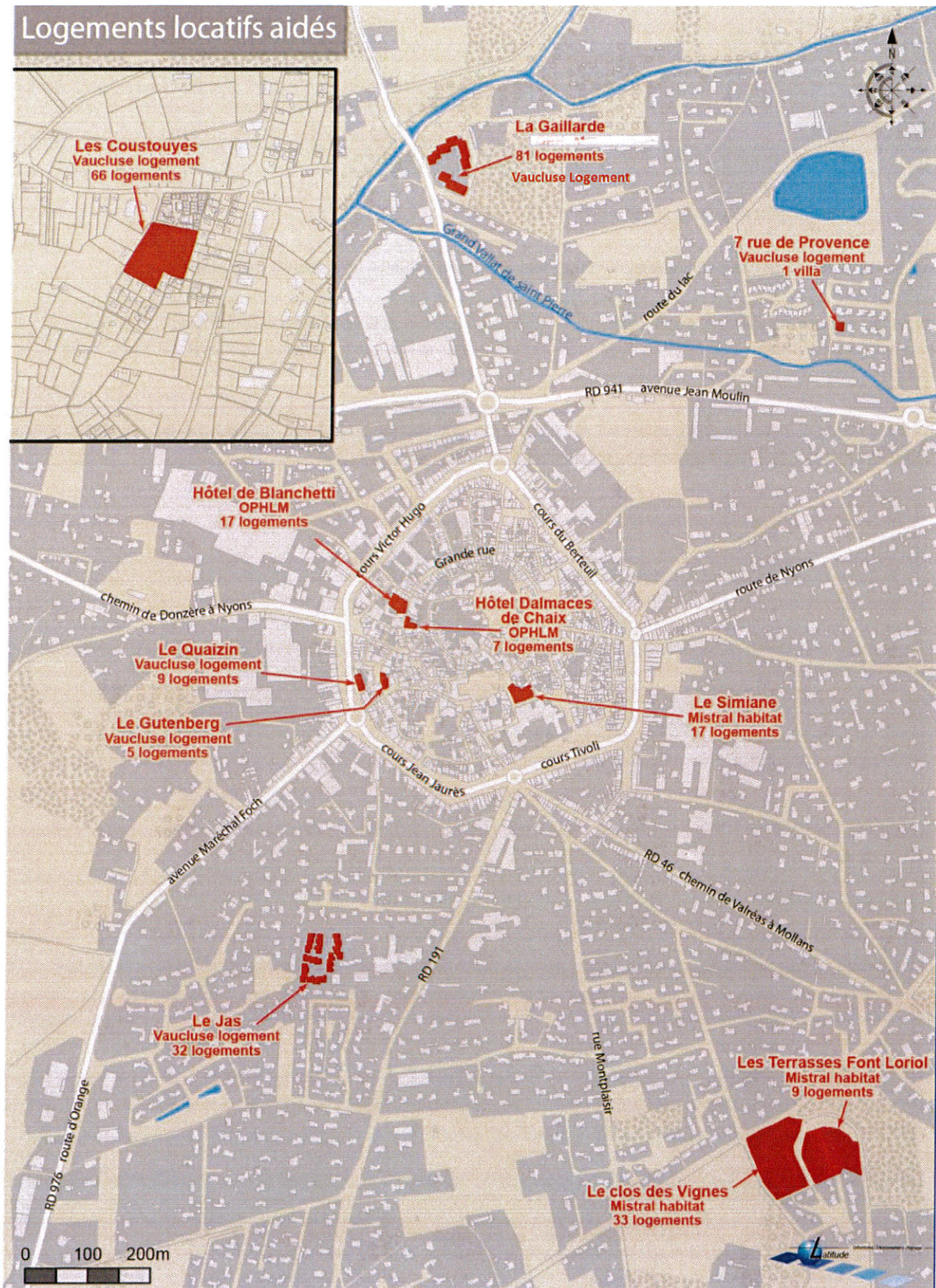
2.6.5 Le logement social

La commune compte 277 logements sociaux gérés par trois offices HLM et répartis en 10 résidences :

- Grand Delta Habitat (Vaucluse Logement) : 194 logements – 5 Résidences dont 2 en centre-ville - 14 logements
- Mistral habitat : 59 logements – 3 résidences dont 1 en centre-ville - 17 logements
- OPHLM de la Ville d'Avignon : 24 logements - 2 résidences en centre-ville

141 logements sont des villas dans des résidences excentrées.

119 logements répartis sur 5 résidences sont dans le périmètre du quartier prioritaire, soit 43 % des logements sociaux de la commune.



2.6.6 La mobilité

- Les transports en commun : la commune est faiblement desservie par les transports en commun. Les deux réseaux Drôme et Vaucluse ne sont pas maillés.
La ville de Bollène, lieu de rattachement de la commune à l'agence Pole Emploi et pour le lycée public n'est desservie que par les navettes scolaires (matin et soir et hors vacances scolaires).
La ligne TER d'accès à la gare de Montélimar fonctionne bien mais elle ne correspond pas aux besoins quotidiens du territoire.
- Le stationnement : la commune bénéficie de 2500 places biens réparties sur le tour de ville.

2.7 La santé, un enjeu pour l'avenir (selon une étude de Juin 2014 - Conseil Régional PACA/CRES/Inserm/ORS)

L'état de santé de la population

En moyenne, le canton de Valréas compte 137 décès dont 23 de façon prématurées, soit une surmortalité de 8% par rapport à PACA, liée à des pathologies de l'appareil circulatoire (+36%) et à des cancers du côlon-rectum (+69%).

On constate également une prévalence importante de diabètes traités : 7.1 % sur le canton contre 3.6 % pour le canton de Grignan et 5.8 % en PACA.

Le canton de Valréas est également marqué par un nombre important de bénéficiaires d'Affections de Longue Durée (ALD) 19.2 % contre 17.3 % en PACA dont le nombre augmente également plus rapidement (+24 % / PACA).

On comptait en 2010 à Valréas 127 bénéficiaires de l'allocation pour adultes handicapés.

Paradoxalement le taux de recours aux soins des habitants de Valréas est plus faible que sur le territoire de la région : 4.4 consultations / an contre 5.4. Le pourcentage d'assurés ayant consulté au moins une fois dans l'année est faible et en baisse comparativement à 2010 : 71 % contre 76 %.

Cette situation pourrait s'expliquer par l'augmentation des frais médicaux et le non recours au droit commun (CMU et CMU complémentaire). Une analyse approfondie pourrait être conduites avec des données de la CPAM de Vaucluse.

L'offre de prise en charge

L'offre de soin du canton et de Valréas même est faible au regard du nombre d'habitants et elle est en baisse constante depuis plusieurs années.

	Nombre	Densité / 100 00 hab	Densité PACA	Evolution 2012-2014
Médecins généralistes	Canton 12 dont Valréas 8		115.8 %	- 2 +7
- dont > 55 ans	50 %	Canton 84.9 %	50.7 %	
- dont secteur 1	100 %		86.3 %	
Infirmiers	Canton 24 dont Valréas 16	169.8	235.8	=
Kinésithérapeutes	Canton 15 dont Valréas 12	106.1	137.5	+1
Chirurgiens-dentistes	Canton 8 dont Valréas 7	56.6	80.7	-1
Orthophonistes	Valréas 3	21.2	34.2	-1
Sages-femmes	0			
Pharmacies	Cantons 6 dont Valréas 4	42.5	41.3	-1
Médecins spécialistes	Valréas 12 1 cardio, 1 ophtalmo, 2 pédiatres radiologues	84.9	129.1	
- dont > 55 ans	83 %		54 %	
- dont secteur 1	92 %		59 %	

La couverture du territoire communal en médecins spécialistes est légèrement insuffisante et connaît une baisse. Quant à la couverture en matière d'offre de soins complémentaires, elle est très dépendante de l'extérieur. Comme pour d'autres aspects de la vie quotidienne, l'accès aux soins des Valréassiens est handicapé par les difficultés de mobilité, notamment pour les personnes âgées.

Ces données sont toutefois à nuancer si l'on prend également en compte l'activité spécifique de certains médecins généralistes (spécialisés par exemple en addictologie) et l'offre de médecins spécialisés complétée par des consultations à l'hôpital (gynécologie, chirurgie générale, urologie, dermatologie, rhumatologie, sages-femmes...etc).

Le vieillissement des professionnels présents actuellement sur le territoire entrainera cependant un déclin de l'offre si des solutions de remplacement, type maison de santé ne sont pas mises en place. Il provoque actuellement une hausse de l'activité de l'offre hospitalière publique, notamment aux services des urgences. Ce service est en attente, depuis la fermeture de la maternité en 2009 d'un programme de rénovation.

La commune est également dotée de structures médicales, paramédicales et sociales complémentaires : CMP*, CMPI**, CMS***, CCAS****, SSIAD*****, EHPAD*****, structures d'hébergement et d'insertion pour les personnes handicapées, centre de planification et d'éducation familiale.

Des réseaux de partenaires fonctionnent également mais méritent d'être mieux identifiés : RESAD84, Novasanté, Novanat, APSP84.

Enfin le recours aux dépistages et aux actes de prévention (bilans buccodentaires infantiles, dépistage des cancers du sein, vaccination antigrippale) est également plus faible que sur le territoire de la région.

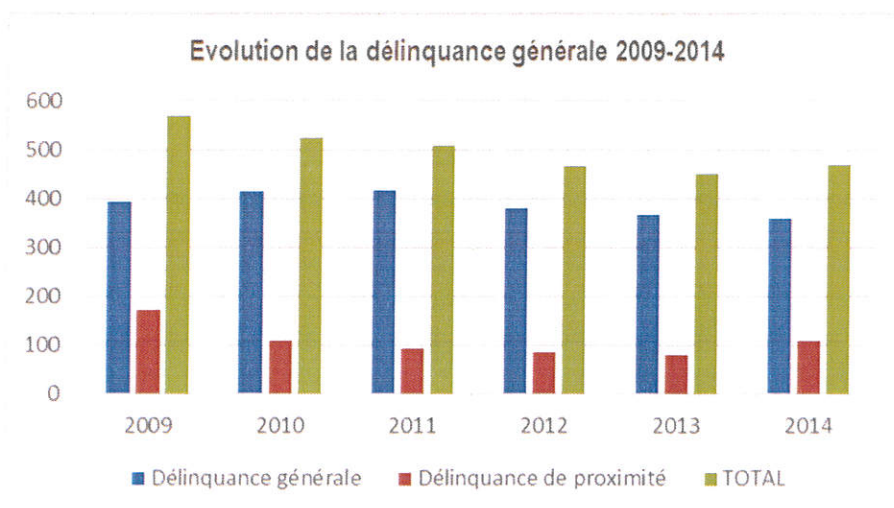
Des actions de prévention et d'éducation à la santé sont à renforcer et à développer sur certains thèmes (maladies chroniques, cancers) et en direction de certains publics (personnes âgées, public précaire).

* Centre Médico Psychologique - ** Centre Médico Psychologique infantile - *** Centre Médico-Social - **** Centre Communal d'Action Sociale - ***** Service de Soins Infirmiers A Domicile - *****Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

2.7 Sécurité, tranquillité publique et lutte contre la délinquance

2.7.1 Etat des lieux général de la délinquance

Indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (1 ^{er} trimestre)
Délinquance générale	394	414	416	380	368	359	63
Délinquance de proximité	174	110	93	86	82	110	19



Afin de participer à la lutte contre la délinquance, la municipalité a décidé la mise en œuvre d'un système de vidéo protection en 2010.

Une baisse notable de la délinquance de proximité a été constatée alors que la délinquance générale est restée stable depuis l'installation de cet outil qui a été renforcé par un nouveau déploiement des agents du service de Police Municipale avec des plages horaires étendues.

L'importante hausse des infractions à la législation sur les stupéfiants est à nuancer. Elle correspond à l'année de mise en fonctionnement de la vidéo protection qui a donné à voir un phénomène connu mais qui était jusqu'alors peu aisé à verbaliser.

Grâce aux caméras les faits sont constatés et immédiatement élucidés, l'interpellation sur site des individus consommant des stupéfiants est ensuite réalisée.

2.7.2 Analyse des faits recensés

A. Sécurité routière

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'accidents corporels constatés	9	13	6	8	12
Nombres de tués	0	2	0	2	3
Nombres de blessés	14	21	3	11	15
TOTAL	23	36	9	21	30

Source : gendarmerie, Diagnostic Local de Sécurité 2014

Les axes traversant la commune de Valréas restent des axes accidentogènes surtout sur la route de Grillon en agglomération et les routes RD 142 route de Taulignan (une demande d'aménagement du tronçon concerné a été transmise au conseil départemental de Vaucluse en mars 2015), RD 941 route de Nyons et la RD 142 route de la Baume-de-Transit hors agglomération.

La Police Municipale est intervenue sur des accidents de la circulation 28 fois en 2012, 37 fois en 2013 et 34 fois en 2014.

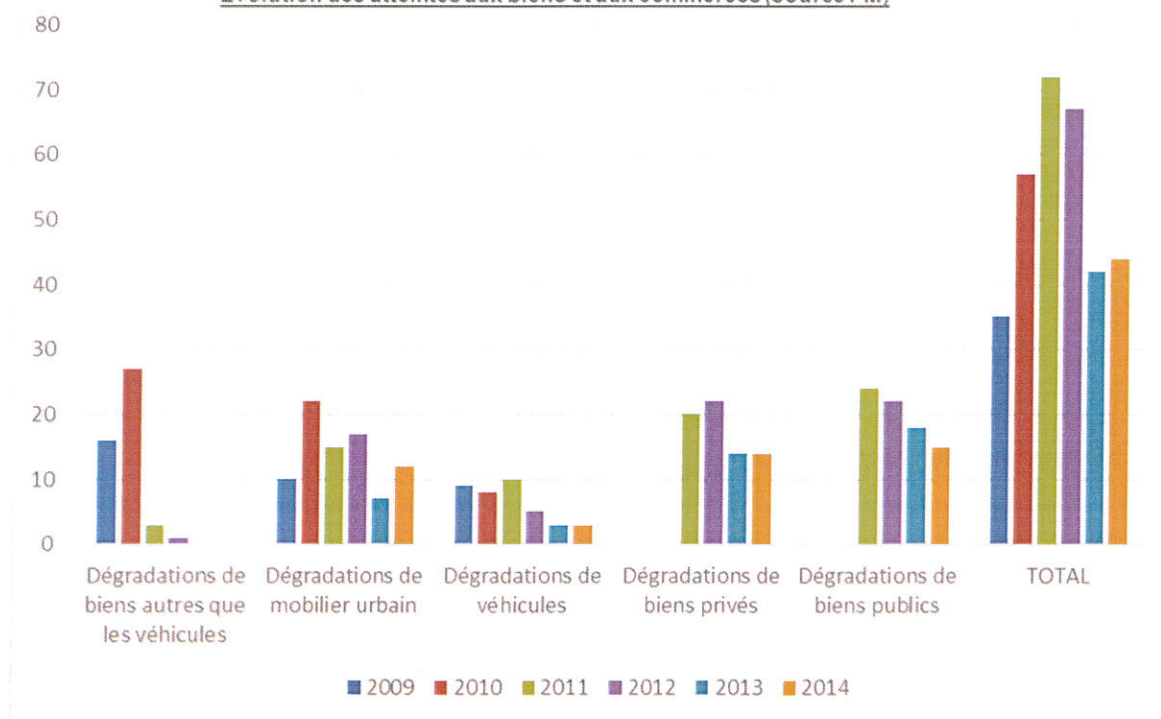
Concernant le stationnement, la commune a réglementé une partie de la voie publique en instaurant des zones bleues et de nombreux arrêts minute à proximité des commerces. Une campagne régulière de prévention est effectuée par les agents de surveillance de voie publique (ASVP). Globalement, les règles de stationnement sont relativement respectées avec en environ 180 procès-verbaux dressés en moyenne par mois, essentiellement pour des infractions au stationnement gênant.

B. Atteintes aux biens et aux commerces

Indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dégradations de biens autres que les véhicules	16	27	3	1	/	/
Dégradations de mobilier urbain	10	22	15	17	7	12
Dégradations de véhicules	9	8	10	5	3	3
Dégradations de biens privés	0	/	20	22	14	14
Dégradations de biens publics	0	/	24	22	18	15
TOTAL	35	57	72	67	42	44

Source : Police municipale

Evolution des atteintes aux biens et aux commerces (source PM)

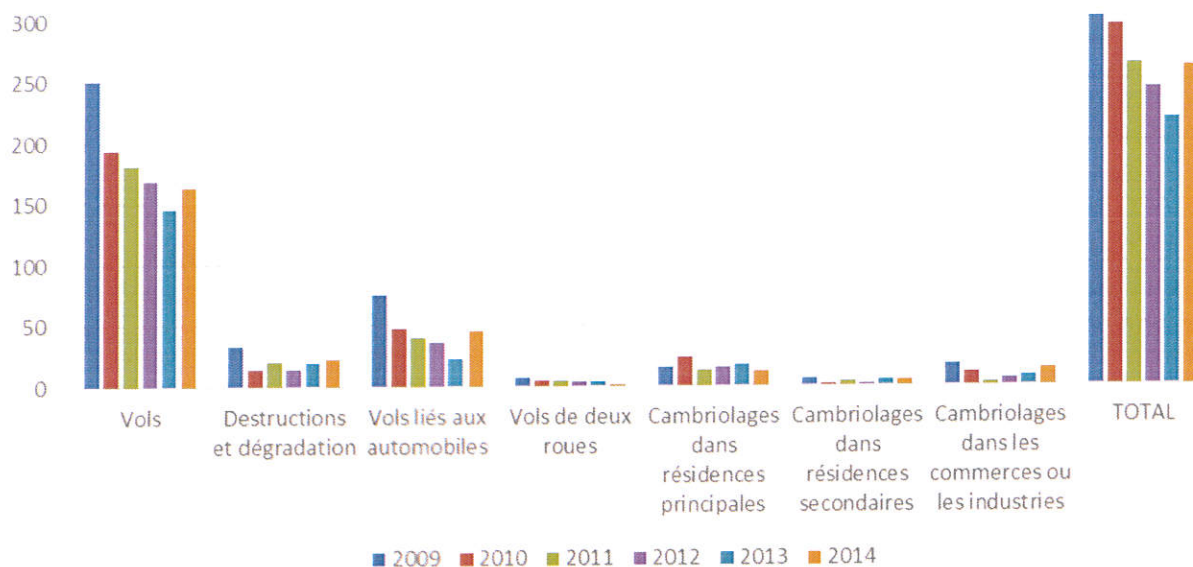


indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Vols	251	194	181	169	145	163
Destructions et dégradation	33	14	20	14	19	22
Vols liés aux automobiles	75	48	40	36	22	45
Vols de deux roues	6	4	4	3	3	1
Cambrjolages dans résidences principales	15	23	13	15	17	12
Cambrjolages dans résidences secondaires	5	1	3	1	4	4
Cambrjolages dans les commerces ou les industries	17	11	2	5	8	14
TOTAL	392	295	263	243	218	261

Source : Gendarmerie, Diagnostic Local de Sécurité 2014

Les chiffres des atteintes aux biens permettent de mettre en évidence une baisse notable des vols de 2010 à 2013 puis une nouvelle augmentation pour 2014. En ce qui concerne les cambriolages, on peut constater une baisse significative de 2010 à 2011 puis une augmentation progressive de 2011 à 2014. Cette situation peut être partiellement expliquée par des mouvements et un manque d'effectifs en 2014 à la brigade de gendarmerie de Valréas. Mais au cours de l'année, un groupe d'enquête et de lutte contre les cambriolages avec une personne référente a été mis en place par la gendarmerie. En 2014, sur le département du Vaucluse, on note une stabilité des atteintes aux biens et une baisse des cambriolages.

Evolution des atteintes aux biens et aux commerces 2009-2014



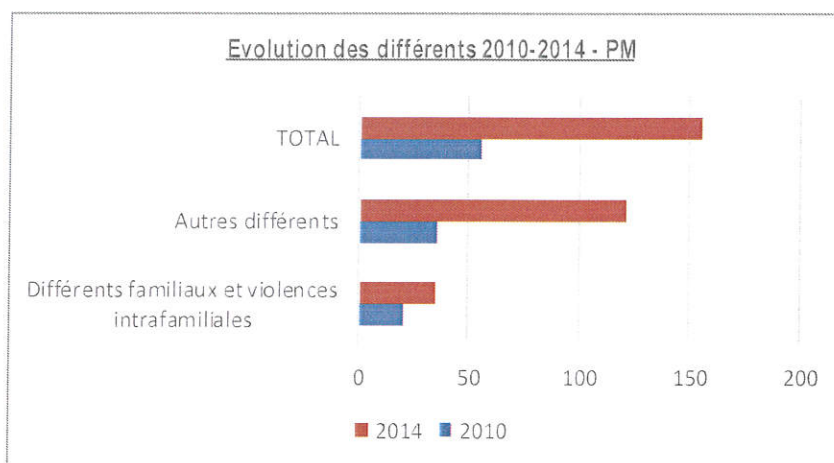
C. Atteinte aux personnes

Indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Coups et blessures volontaires	24	32	22	28	37	36
Menaces, chantages et extorsions	9	16	14	13	12	16
Vols à main armée	2	1	1	2	/	2
Vols avec violences	6	1	/	4	1	0
Atteintes sexuelles	1	7	7	6	6	6
TOTAL	42	57	44	53	56	60

Source : Gendarmerie, Diagnostic Local de Sécurité 2014

Indicateur	2010	2014
Différents familiaux et violences intrafamiliales	20	35
Autres différents	36	121
TOTAL	56	156

Source : Police municipale



Globalement le nombre de faits donnant lieu à un dépôt de plainte est stable sur les cinq dernières années. Cependant, le nombre d'interventions de la police municipale a nettement augmenté. Dans la majorité des cas, ces violences, notamment intrafamiliales, sont en liens avec une importante consommation d'alcool et sont plutôt localisées dans le centre-ville. Chaque constatation fait l'objet d'une information au CCAS et/ou au CMS de Valréas afin de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.

Pour les violences faites aux femmes, l'association RHESO assure une permanence mensuelle, vers laquelle les personnes en difficultés sont dirigées. Leur sont également transmises les coordonnées de l'AMAV, dont des représentants sont également présents régulièrement sur la commune.

En ce qui concerne les différends (autres), la commune bénéficie de la présence bimensuelle d'un conciliateur de justice dont la Police Municipale demande l'intervention en supplément des actions de médiation engagées par ses agents de police municipale dans le traitement des différends et plus particulièrement des différends de voisinage.

D. Insalubrité et infractions au règlement sanitaire départemental

Les faits d'insalubrité concernent essentiellement des dépôts sauvages d'ordures ménagères :

Indicateur	2010	2014
Faits d'insalubrités	87	91

Il est à noter, l'intervention de la police municipale dans des situations en lien avec des pathologies mentales (accumulation de déchets et objets divers dans les logements ou sur les terrains) : l'action est alors coordonnée avec les services sociaux et le centre médico psychologique. Pour maintenir une ville propre, la commune a créé depuis novembre 2014 un service d'intervention rapide qui permet d'évacuer tout dépôt signalé en moins d'une demi-journée.

En ce qui concerne les infractions au Règlement Sanitaire Départemental, le service de la police municipale prend en charge ces procédures depuis maintenant une dizaine d'années. Nos procédures ayant été pour la plupart suivies d'effets, les organismes et associations en lien avec l'habitat dirigent les plaignants vers le service de police municipale qui dans un premier temps les accompagne dans la mise en œuvre de la procédure.

Années	Nombre de dossiers instruits	Dont localisés dans le périmètre prioritaire	%
2009	1	1	100
2010	1	1	100
2011	6	0	0
2012	4	2	50
2013	12	5	42
2014	16	6	38
2015 (au 30/04/2015)	4	3	75

Depuis 3 ans, le nombre de procédures augmente nettement et il semble qu'il existe un nombre non négligeable de cas de sur-occupation du logement et de logements à la limite de l'indignité, notamment dans le secteur locatif privé.

E. Atteintes à la paix publique et lutte contre la toxicomanie

Indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Incendies volontaires	7	4	6	/	/	1
Faits liés aux stupéfiants	10	41	28	42	47	38
Outrages, violences à PDAP	13	16	18	10	15	8
TOTAL	30	61	52	52	62	47

Source : Gendarmerie, Diagnostic Local de Sécurité, 2014

Les faits liés aux stupéfiants ne représentent pas de manière exhaustive la réalité du terrain ni l'activité judiciaire réelle d'une unité. Ainsi le trafic de stupéfiant peut exister sans que les services de sécurité de l'état puissent les quantifier. Des chiffres qui sont stables depuis plusieurs années malgré une baisse en 2011 liée à la vidéo protection nouvellement mise en place. Il est à noter que des actions coordonnées de lutte contre les stupéfiants sont régulièrement mises en œuvre aux abords des sites sensibles (lycée et collège).

En dehors des faits liés aux stupéfiants les atteintes à la paix publique concernent essentiellement des faits de dégradations, d'incidents, d'altercations et de troubles. Les zones de troubles sont les zones de rassemblement des jeunes (route de Nyons, route de Saint Pierre, rond-point du Saint Antoine, les Coustouyes, le Jas, parking du tennis et rond-point de Leclerc – aucun de ces lieux ne se trouve dans la zone du périmètre de la politique de la ville).

La commune n'est pas concernée par les violences de type urbain tels que les phénomènes de bande, incendie de véhicule...etc.

Toutefois les troubles à l'ordre public sont commis sur la voie publique et peuvent être la cause d'un sentiment d'insécurité souvent disproportionné par rapport au nombre de faits commis.

Indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Infractions à la législation sur les stupéfiants	1	26	11	6	14	5

Source police municipale

La majorité des infractions relevées le sont grâce à la vidéo protection et concerne essentiellement des consommations sur la voie publique elles sont en baisse régulière depuis 2010.

SYNTHESE - Diagnostic général du territoire

- Une ville qui perd de la population : soldes naturels et migratoires négatifs : -0,1 % entre 2006 et 2011
- Une population vieillissante : +17% de 60-75 ans entre 2006 et 2011
- Une population en situation de précarité : 56,5% de foyers fiscaux non imposés en 2011 et +20% de familles monoparentales (16% des ménages)
- Des jeunes qui interrompent leur scolarité de façon plus précoce que la moyenne départementale
- Une offre de service à destination des 0- 16 ans conséquente mais qui s'étiolo pour les 17-25 ans
- Un tissu économique industriel qui se maintient mais dévitalisation progressive du commerce en centre-ville
- Une ville centre d'un bassin de vie dotée d'équipements structurants mais un bâti qui se dégrade en centre ancien qui souffre de vacance (+59% entre 2006 et 2011), avec un parc locatif privé plus attractif que le logement social
- Une population qui a peu recours aux soins et une démographie médicale et paramédicale en baisse
- Un niveau de délinquance générale plutôt faible. Les faits de délinquance les plus prégnants concernent les violences intrafamiliales.
- Un territoire qui souffre de sa particularité géographique d'Enclave du Vaucluse dans la Drôme tant d'un point de vue de sa desserte en transport en commun que de la présence des services publics régaliens.

III. DIAGNOSTIC DU QUARTIER PRIORITAIRE

1. Présentation synthétique du périmètre : Centre ancien – Les tours – La Gaillarde – Mistral Sévigné

1.1 Périmètre géographique



cget

Département : Vaucluse

Commune : Valréas

CC Enclave des Papes-Pays de Grignan

Quartier : Centre ancien-Les Tours-La Gaillarde-Mistral-Sévigné



Source : BD ORTHO@IGN - CGET

1:6 050

Les références du quartier prioritaire de Valréas sont:

- Nom du quartier : Centre ancien-Les Tours-La Gaillarde-Mistral-Sévigné
- Numéro de référence: Z1001

Le quartier prioritaire est réparti sur trois quartiers IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) dont au moins 5% est en intersection avec le quartier prioritaire parmi les quatre que compte la ville.

Le quartier prioritaire regroupe une partie du centre-ville ancien intra-muros, les quartiers de la Gaillarde / Ribeyronne, Mistral / Sévigné et celui des Tours.

Le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) a fourni des données statistiques à partir des IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) de l'INSEE. Les IRIS sont des zones plus importantes géographiquement et démographiquement que celle définie pour le quartier prioritaire, mais l'exploitation des données permet une première approche socio-économique complétée par les données de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutuelle Sociale Agricole.

Nom du quartier prioritaire	N° de quartier prioritaire	Numéro de l'IRIS	Libellé de l'IRIS	Part de la surface du quartier prioritaire dans l'IRIS	Nombre d'habitants De l'IRIS
Centre ancien – Les Tours – La Gaillarde – Mistral Sévigné	Z1001	841380101	La Ville	39.0 %	1973
	Z1001	841380102	Ouest	24.5 %	2113
	Z1001	841380104	Est	36.5 %	3251

1.2 Démographie

Nombre d'habitants de la commune : 9800

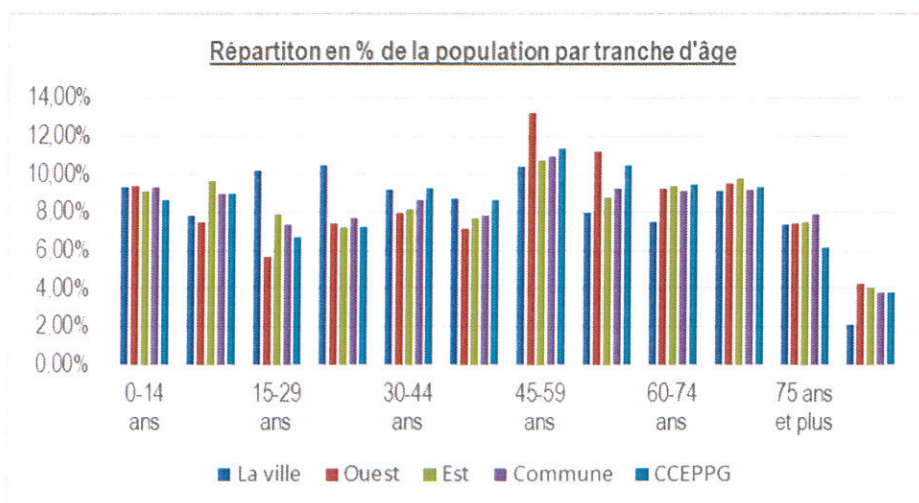
Nombre d'habitants quartier IRIS : 7337 soit 74.86 % de la population de la ville

Nombre d'habitants rapportés au pourcentage de la part du quartier prioritaire dans le quartier IRIS : 2475 habitants soit 25.25 % de la population de la ville.

Nombre d'habitants du quartier prioritaire : 1 750 habitants soit 17.85 %

Indicateurs	0-14 ans		15-29 ans		30-44 ans		45-59 ans		60-74 ans		75 ans et plus	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Centre-ville	184	154	201	206	181	172	205	157	148	180	145	41
Ouest	199	158	120	157	169	151	279	237	196	201	157	90
Est	296	315	257	235	265	250	350	285	305	318	243	132
Commune	913	880	720	756	846	767	1070	908	891	898	778	374
CCEPPG	1978	2057	1533	1651	2117	1979	2601	2396	2156	2133	1407	862

Source : INSEE, recensement de la population, 2010



Source : INSEE, recensement de la population, 2010

On constate une certaine homogénéité dans la répartition de la population entre les IRIS du quartier prioritaire et la commune ou la CCEPPG. Cependant le quartier du centre-ville se compose d'une population plus jeune que la moyenne de la ville et le quartier ouest a une proportion plus élevée des 45-59 avec une majorité de femmes.

2 Développement économique et emploi

Outre les données statistiques de la CAF et de la MSA, la commune possède peu d'éléments concernant les habitants du quartier prioritaire uniquement. Les partenaires associés au diagnostic traitent actuellement leurs données pour pouvoir fournir des statistiques géo localisées qui viendront compléter la connaissance du quartier durant le contrat.

2.1 La situation socio-économique des habitants du quartier

Le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse a permis la signature d'une convention de mise à disposition de données statistiques ciblées du quartier prioritaire politique de la ville.

Répartition du nombre d'allocataires et d'ayants droit selon leur lieu d'habitation

Indicateurs	Quartier Centre-ville	Quartier Ribeyronne / Gaillarde	Quartier Mistral / Sévigné	Quartier Les Tours	TOTAL
Nombre de foyers allocataires CAF	397	94	75	31	597
Nombre de foyers allocataires MSA	122				122
Nombre d'ayant droits	836	253	162	77	1328

Source : CAF 84, MSA 84, Juin 2015

Le quartier prioritaire représente 17.9 % de la population de la ville mais concentre 31.3 % des foyers allocataires CAF de la commune et 56.5 % des allocataires MSA.

Alors que 47.7 % de la population de Valréas est allocataires CAF ou ayant droit d'un allocataire, le quartier prioritaire compte 75.9 % de personnes couvertes par la CAF. Ainsi sur 1750 habitants que compte le quartier prioritaire seuls 422 ne sont pas couverts par la CAF ou la MSA.

Le quartier centre-ville concentre 66.5 % des foyers allocataires CAF du périmètre prioritaire alors que le quartier des Tours ne représente que 5.2 % du total des foyers allocataires.

Le quartier de la Ribeyronne / Gaillarde et des Tours se caractérisent par un nombre d'ayants droits par foyers plus importants que sur les autres quartiers et que sur le reste de la commune

Répartition des foyers allocataires CAF selon leur âge et leur lieu de résidence

Indicateurs	Quartier Centre-ville	Quartier Ribeyronne / Gaillarde	Quartier Mistral / Sévigné	Quartier Les Tours	TOTAL quartier prioritaire		TOTAL Valréas
					Nombre	% de la population totale	
18/20 ans	4	0	0	Moins de 5	4	50 %	8
20/25 ans	38	1	8	Moins de 5	46	33.8	136
26/60 ans	288	76	54	27	445	30.8	1445
61 ans et +	67	17	13	Moins de 5	97	30.4	319
TOTAL	397	94	75	31	592	30.9	1908

Source : CAF 84, Juin 2015

Quel que soit la tranche d'âges, le quartier prioritaire représente plus de 30 % des foyers allocataires de la commune. Comme sur le reste de la commune environ 17 % des allocataires ont plus de 61 ans et 75 % ont entre 26 et 60 ans (sauf pour le quartier Ribeyronne Gaillarde : 81 %).

Le quartier des Tours est un quartier atypique puisque plus de 87 % des foyers allocataires sont âgés de 26 à 60 ans et que les autres tranches d'âges ne sont presque pas représentées.

Répartition des foyers allocataires CAF selon le nombre d'enfants

Indicateurs	Quartier Centre-ville		Quartier Ribeyronne / Gaillarde		Quartier Mistral / Sévigné		Quartier Les Tours		TOTAL Valréas	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre de foyers allocataires sans enfant	227	57.2	36	38.3	46	61.3	13	41.9	901	47.2
Nombre de foyers avec enfants	170	100	58	100	29	100	18	100	1007	100
Nombre de foyers avec 1 enfant	84	49.4	21	36.2	13	44.8	10	55.6	425	42.2
Nombre de foyers avec 2 enfants	48	28.2	25	43.1	8	27.6	5	27.8	352	35
Nombre de foyers avec 3 enfants et +	38	22.4	12	20.7	8	27.6	3	16.6	230	22.8
TOTAL nombre de foyers	397	/	94	/	75	/	31	/	1908	/

Source : CAF 84, Juin 2015

Globalement, le pourcentage de foyers allocataires sans enfants est très supérieur à celui de la commune sur le quartier centre-ville et Mistral / Sévigné, mais très inférieur pour les quartiers Ribeyronne / Gaillarde et Les Tours.

La situation de chaque quartier est très particulière, notamment par rapport au reste de la commune :

- Quartier centre-ville : le pourcentage de foyers allocataires sans enfants est de 10 point supérieur à celui de la commune et le nombre de foyers avec 1 enfant est de 7 points supérieur et représente près de 50 % des familles allocataires avec enfants
- Quartier Ribeyronne / Gaillarde : 61 % des foyers allocataires ont des enfants et les foyers de plus de 2 enfants sont en pourcentage plus nombreux comparés à la moyenne de la ville
- Quartier Mistral / Sévigné : seuls 38 % des foyers allocataires ont des enfants et le pourcentage de foyers comptant 3 enfants est plus élevé que sur le reste de la commune
- Quartier Les Tours : 58 % des foyers allocataires ont des enfants et plus de la moitié d'entre eux n'en compte qu'un.

Répartition des enfants allocataires CAF selon leur enfant et le lieu d'habitation

Indicateurs	Quartier Centre-ville		Quartier Ribeyronne / Gaillarde		Quartier Mistral / Sévigné		Quartier Les Tours		TOTAL Valréas	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0/6 ans	121	38.9	31	28.4	30	54.5	8	25.8	669	35.2
7/12 ans	84	27	46	42.2	9	16.4	12	38.7	599	31.5
13/20 ans	106	34.1	32	29.4	16	29.1	11	35.5	635	33.3
TOTAL	311	100	109	100	55	100	31	100	1903	100

Source : CAF 84, Juin 2015

Le quartier prioritaire regroupe 28.9 % des enfants des foyers allocataires CAF de la commune et ce pourcentage monte à 33.7 % en prenant en compte les enfants d'allocataires MSA : le quartier prioritaire compte ainsi 641 enfants soit 36.6 % de

la population totale du quartier alors que comparativement les enfants de moins de 20 ans représentent 22.9 % de la population totale de la ville.

Répartition des allocataires CAF bénéficiaires du RSA ou isolés selon leur lieu de résidence

Indicateurs	Quartier Centre-ville		Quartier Ribeyronne / Gaillarde		Quartier Mistral / Sévigné		Quartier Les Tours		TOTAL Valréas	
	Nbre	% / Valréas	Nbre	% / Valréas	Nbre	% / Valréas	Nbre	% / Valréas	Nbre	%
Nombre de foyers bénéficiaires du RSA	94	27,8	10	3	27	8	- de 5	/	338	100
Nombre d'allocataires isolés	265	25,5	44	4,2	43	4,1	16	1,5	1040	100

Source : CAF 84, Juin 2015

131 foyers du quartier prioritaire sont bénéficiaires du RSA, soit 38,8 % des foyers allocataires CAF bénéficiaires du RSA de la commune et 22 % des foyers allocataires du périmètre alors que le pourcentage est de 17,7 pour la commune. La commune compte 17,7 % des allocataires CAF bénéficiaires du RSA et le quartier prioritaire 22%.

Cependant, il existe des disparités importantes entre les quartiers puisque le secteur Gaillarde / Ribeyronne ne compte que 10,6 % des foyers allocataires CAF bénéficiaires du RSA alors que le quartier Sévigné / Mistral en compte 36%. Il faut également noter que le quartier centre-ville regroupe près de 28 % des foyers allocataires CAF de la commune.

368 foyers allocataires CAF sur 597 que compte le quartier prioritaire sont déclarés isolés, soit 61.6 % alors que la commune compte 54.5 % de foyers isolés.

Ainsi 35,4 % des foyers allocataires CAF isolés de la commune sont situés dans le périmètre du quartier prioritaire.

Le quartier du centre-ville se détache par sa particularité de compter plus des 2/3 des foyers allocataires CAF déclarés isolés.

Fiche synthétique du quartier prioritaire

<u>CENTRE-VILLE</u>	<u>GAILLARDE / RIBEYRONNE</u>	<u>SEVIGNE / MISTRAL</u>	<u>LES TOURS</u>
<p>66,5 % des foyers allocataires CAF du périmètre 62,9 % des ayants droits CAF du périmètre</p> <p>20,8 % des foyers allocataires CAF de la ville 17,9 % des ayants droits CAF de la ville</p> <p>29,2 % des allocataires CAF de -25 ans de la commune</p> <p>Proportionnellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de foyer sans enfant (+ 10 points) - Plus de foyers avec 1 enfant (+7 points) <p>Les enfants de 7-12 ans sont plutôt sous représentés</p> <p>23,7 % des foyers allocataires bénéficiaires du RSA</p> <p>66,8 % des foyers allocataires sont déclarés isolés dont près des 2/3 inactifs.</p> <p>Une population allocataire CAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plutôt jeune - avec pas ou peu d'enfants - près du quart bénéficiaire du RSA 	<p>15,7 % des foyers allocataires CAF du périmètre 19,1 % des ayants droits CAF du périmètre</p> <p>4,9 % des foyers allocataires CAF de la ville 5,4 % des ayants droits CAF de la ville</p> <p>81 % des allocataires CAF ont entre 26 et 60 ans</p> <p>Proportionnellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins de foyer sans enfant (- 10 points) - Plus de foyers avec 2 enfants (+8 points) <p>Les enfants de 7-12 ans sont plutôt sur représentés</p> <p>10,6 % des foyers allocataires bénéficiaires du RSA</p> <p>46,8 % des foyers allocataires sont déclarés isolés dont plus de 60 % inactifs.</p> <p>Une population allocataire CAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus nombreuse à avoir des enfants - foyer de 2 enfants sur représentées - moins nombreuse à être bénéficiaire du RSA 	<p>12,7 % des foyers allocataires CAF du périmètre 12,2 % des ayants droits CAF du périmètre</p> <p>3,9 % des foyers allocataires CAF de la ville 3,5 % des ayants droits CAF de la ville</p> <p>72 % des allocataires ont entre 26 et 60 ans</p> <p>Proportionnellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de foyers sans enfants (+14 points) - Foyers de plus de 3 enfants surreprésentés (+ 5 points) <p>Les enfants de moins de 6 ans sont sur représentés (+19 points)</p> <p>36 % des foyers allocataires bénéficiaires du RSA</p> <p>57,3 % des foyers allocataires CAF sont déclarés isolés dont les ¾ sont inactifs</p> <p>Une population allocataire CAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - foyers de 3 enfants et plus sur représentées - présence d'enfants jeunes importante - plus de la moitié bénéficiaire du RSA 	<p>5,2 % des foyers allocataires CAF du périmètre 5,8 % des ayants droits CAF du périmètre</p> <p>1,6 % des foyers allocataires CAF de la ville 1,6 % des ayants droits CAF de la ville</p> <p>87 % des foyers allocataires ont entre 26 et 60 ans</p> <p>Proportionnellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de foyers sans enfants (+6 points) - Plus de foyers avec 1 enfant (+ 13 points) <p>Les enfants de 7-12 ans sont plutôt sur représentés</p> <p>- de 12 % des allocataires sont bénéficiaires du RSA</p> <p>51,6 % des foyers allocataires CAF sont déclarés isolés dont la moitié sont inactifs</p> <p>Une population allocataire CAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec pas ou peu d'enfants - des enfants plutôt grands - moins nombreuse à être bénéficiaire du RSA

La situation socio-économique des habitants du quartier prioritaire peut également être étudiée à travers les données statistiques du CCAS de la ville :

Demandes de RSA instruites – CCAS de Valréas

Indicateurs	Valréas	Dont quartier prioritaire
2011	47	21 (45 %)
2012	53	21 (40 %)
2013	36	10 (28%)
2014	54	19 (35%)
2015 (au 31/07/2015)	35	12 (34 %) dont 8 quartier centre-ville
TOTAL (225	83 (37%)

Par conventionnement, le CCAS de Valréas pré-instruit les dossiers des personnes seules et des couples sans enfants habitant la commune.

En moyenne, depuis 2014, 37 % des dossiers instruits concernent des habitants du quartier prioritaire, dont une grande majorité le quartier centre-ville. Les instructions de dossiers RSA pour le quartier des Tours sont très exceptionnelles.

Demandes de CMU B et C – CCAS de Valréas

Indicateurs	Valréas	Dont quartier prioritaire
2011	22	14 (63 %)
2012	31	11 (35 %)
2013	20	4 (20%)
2014	24	5 (21%)
2015 (au 31/07/2015)	40	
TOTAL	230	71 (37%)

Sur la période, le nombre de demandes restent stable et concerne pour environ 20 % des habitants du quartier prioritaire. Au vu des indicateurs de précarité et de non recours au soin, on peut estimer que le CCAS de Valréas instruit peu de dossiers. L'étude des données du Conseil Départemental et de la CPAM seront indispensables pour estimer le recours au droit commun.

Nombre d'aides facultatives notifiées - CCAS de Valréas

Indicateurs	Valréas		Dont Quartier prioritaire	
	Nombre total d'aides facultatives notifiées	Nombre de foyers concernés	Nombre d'aides facultatives notifiées	Nombre de foyers concernés
2011	521	183 – Moyennes : 2.8 aides / foyer	229 (44%)	74 Moyenne : 3.1 aides / foyers
2012	564	169 Moyenne : 3.3 aides / foyer	217 (38%)	72 Moyenne : 3 aides / foyer
2013	638	181 Moyenne : 3.5 aides / foyer	218 (34 %)	71 Moyenne : 3.1 aides / foyers
2014	825	231 Moyenne : 3.6 aides / foyer	374 (45%)	96 Moyenne : 3.9 aides / foyer

Sur la période, on constate :

- une augmentation significative et continue du nombre d'aides facultatives attribuées ainsi que du nombre de ménages concernés ;
- une forte augmentation du nombre d'aides attribuées et de foyers concernés sur le quartier prioritaire pour l'année 2014 ;
- un nombre moyen d'aides par familles plutôt supérieur dans le périmètre du quartier prioritaire.

Sans données précises sur le nombre de personnes du quartier prioritaire, sans emploi et/ou bénéficiaires des minima sociaux, il est difficile de déterminer dans quelle proportion les habitants sont plus touchés par les problématiques de précarité que ceux du reste de la commune.

Il est à noter la présence de plusieurs structures intervenant dans le domaine de l'insertion socio professionnelle qui connaissent une augmentation de leur activité depuis ces dernières années et qui devraient être en mesure de fournir également des données plus précises concernant leur niveau de prise en charge des habitants du quartier prioritaire.

En 2014, l'antenne de la Mission Locale du Haut Vaucluse de Valréas a reçu 585 jeunes dont 175 en premier accueil.

Sur l'ensemble des lieux d'accueil, 461 jeunes de Valréas ont été accueillis.

La Mission Locale exerce une mission de service public de proximité dont l'objectif essentiel est de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacles à leur insertion professionnelle et sociale : définition d'un projet professionnel, accès à la formation, recherche d'emploi, information sur la santé, l'accès au soin, au logement, à la mobilité...

A ce titre, elle propose une offre de service diversifiée :

- La Garantie Jeunes : amener les jeunes en grande précarité à s'installer de façon autonome dans la vie active par un accompagnement ciblé et contractualisé pour la mise en place d'une première expérience professionnelle complétée d'une allocation de soutien au revenu,
- Les emplois d'avenir,
- Les actions pour favoriser l'accès à l'emploi : parrainage, forums, visites d'entreprises,
- Les actions pour favoriser l'accès à la formation,
- La prévention des ruptures scolaires en lien avec la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Le territoire compte également la présence de deux structures d'insertion professionnelle : le chantier d'insertion Renoval porté par la commune et l'association intermédiaire Coup de Pouce.

2.2 La vitalité du secteur économique

Le quartier prioritaire ne compte aucune grande surface commerciale ni industrie. Il concentre toutefois la majorité des commerces de centre-ville. Le périmètre est confronté depuis plusieurs années à une dévitalisation du commerce de centre-ville et à une détérioration du bâti : près de 50 % des locaux commerciaux sont vacants.

2.3 Emploi et Atouts et faiblesses du territoire

Les atouts

- Une situation géographique privilégiée, au cœur de la Provence, favorable au développement touristique
- Installation de la fibre optique
- Réserves foncières importantes en terme de surface et attractive financièrement
- La politique de redynamisation économique autour de la Cité du végétal, du développement du Tourisme et de la création des Boutiques de SAISON
- Disponibilités de locaux commerciaux
- La présence de friches industrielles, proches des équipements structurant et stratégiques pour la revitalisation de la ville.
- Un pôle commercial attractif mais dont l'offre de produits manque de diversité (équipement de la maison, habillement) et qui souffre du développement des zones commerciales de la Vallée du Rhône.
- L'engagement des établissements scolaires locaux dans une dynamique de diversification de l'offre de formation, en lien avec les projets de redynamisation économique (Cité du Végétal) et le projet de création d'un lycée d'enseignement général
- La commune est engagée dans l'étude d'élaboration du PLU qui permettra de hiérarchiser les gisements fonciers potentiels en fonction des dessertes, des réseaux et des projets de développement économique
- Des structures d'accompagnement des populations fragilisées présentes sur le territoire mais en manque de coordination

Les faiblesses

- Un territoire enclavé, éloigné des centres décisionnaires du département et de la région, mal desservis par les transports
- Un tissu économique lié à l'industrie du cartonnage sinistré depuis plusieurs années
- Des zones d'activités qui méritent une rénovation
- Une dévitalisation progressive du commerce de centre-ville
- Une population de plus en plus précarisée et très isolée, notamment dans le quartier prioritaire
- Un taux non recours aux soins important

3 Education, jeunesse et parentalité

3.1 Etablissements scolaires et structures d'accueil



Département : Vaucluse

Commune : Valréas

CC Enclave des Papes-Pays de Grignan



Quartier : Centre ancien-Les Tours-La Gaillarde-Mistral-Sévigné



Source : BD ORTHO®IGN - CGET

1:6 050

3.2 Etat des lieux à l'école : Les établissements scolaires (rentrée scolaire 2014-2015)

Tableau récapitulatif de l'évolution des effectifs des élèves scolarisés de 2004 à 2014 :

	Année 2004- 2005	Année 2005- 2006	Année 2006- 2007	Année 2007- 2008	Année 2008- 2009	Année 2009- 2010	Année 2010- 2011	Année 2011- 2012	Année 2012- 2013	Année 2013- 2014	Année 2014- 2015
Maternelle J. Ferry	162	157	151	158	161	168	151	144	125	136	137
Élémentaire J. Ferry	281	268	264	270	266	281	283	309	305	275	281
Maternelle M. Pagnol	158	149	148	148	136	135	131	121	140	134	139
Élémentaire M. Pagnol	222	206	226	214	228	224	237	212	191	205	203
Maternelle Saint Gabriel	275	275	285	305	307	97	87	99	115	103	100
Primaire Saint Gabriel						210	220	212	182	176	169
Collège Vallis Aéria	613	587	552	530	501	470	461	458	483	498	511
Collège Saint Gabriel								425	387	368	
Lycée Professionnel F. Revoul	344	330	350	379	380	334	313	296	297	267	268
Lycée privé St Dominique									245		214
TOTAL GENERAL	2055	1972	1976	2004	1979	1919	1883	1851	1852	1794	1808

A la vue de ce récapitulatif, nous pouvons constater qu'il y a une diminution d'enfants scolarisés au sein des établissements scolaires publics

Entre 2004 et 2014, les établissements scolaires ont perdu près de 12 % de leurs effectifs. Mais sur les deux dernières années scolaires, la tendance est plus contenue voire même inversée notamment pour les établissements publics.

Les effectifs du collège Vallis Aéria sont ceux qui fluctuent le plus : baisse de 23 % des effectifs entre 2004 et 2009 mais hausse de 9 % entre 2009 et 2014.

Pourcentage des élèves résidant à Valréas

Indicateurs	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Collège Vallis Aéria	61%	61%	63%	59%
Collège St Gabriel	56%	58%	59%	N.D
LP F. Revoul	18%	18%	27%	23%
LAP St Dominique	N.D	18,00%	N.D	13%

A- Les écoles primaires

2 groupes scolaires publics sont implantés sur la commune :

- Groupe scolaire Marcel Pagnol (écoles situées au sein du périmètre du quartier prioritaire) : **342** élèves dont :
 - 204 élèves en école élémentaire
 - 138 élèves en école maternelle (scolarisation des enfants dès l'âge de 2 ans)

- Groupe scolaire Jules Ferry : **412** élèves dont :
 - 278 élèves en école élémentaire
 - 134 élèves en école maternelle

1 groupe scolaire privé « Ecole Saint Gabriel » composé de **264** élèves dont :

- 169 élèves en école élémentaire
- 97 élèves en école maternelle

La répartition des élèves scolarisés en premier degré selon la CSP de leurs parents

(en attente données des établissements scolaires privés)

CSP des familles du 1er degré du réseau exprimé en %	Maternelle Pagnol			Elémentaire Pagnol			Maternelle Ferry		
	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2011 2012	2012 2013	2013 2014
CSP défavorisés	NC	68,70	59,04	65,25	66,66	67,70	56,00	51,00	NC
CSP moyens	NC	22,61	21,40	25,82	25,80	25,50	37,00	35,00	NC
CSP favorisés	NC	5,65	14,76	5,17	3,22	3,10	5,00	12,00	NC
CSP très favorisés	NC	3,04	4,80	3,76	4,31	3,60	1,50	1,60	NC
Familles monoparentales	NC	9,92	13,79	20,28	15,59	17,20	3,00	17,00	NC
Familles sans emploi	NC	11,51	8,62	14,62	11,29	12,50	13,00	14,00	NC
1 seul parent travaille	NC	44,62	33,62	47,88	47,85	45,80	34,00	24,00	NC

Réseau d'Education de Réussite Scolaire (2011-2014)

Nous pouvons remarquer que la majorité des familles des élèves scolarisés dans nos écoles appartiennent à des catégories socioprofessionnelles défavorisées avec un seul parent qui travaille sachant que le groupe scolaire Marcel Pagnol fait partie du périmètre prioritaire.

L'école Jules Ferry n'est plus une école privilégiée, à la rentrée scolaire 2015-2016, cette école intègre le dispositif de Réseau d'Education prioritaire.

Effectivement, les familles monoparentales ont connu une forte augmentation dans le secteur de l'école Jules Ferry (+14 points) contre +3,87 points dans le secteur de Marcel Pagnol.

Les éléments donnés par les établissements scolaires montrent que l'absentéisme scolaire concerne peu les enfants du primaire comparativement aux collèges.

B- Les collèges

1 collège public : 511 élèves

1 collège privé : 336 élèves

En 2010, dans le cadre du CLSPD, la commune a créé un Comité des Droits et Devoirs des Familles (CDDF), notamment chargé d'analyser la problématique de l'absentéisme à l'école et de réunir les partenaires locaux autour des situations rencontrées les plus difficiles.

Après plusieurs tentatives afin de réunir les acteurs locaux concernés par cette problématique, les représentants des établissements scolaires, pourtant très intéressés par la démarche, et les services de la commune en charge de la coordination du dispositif ont fait le constat qu'en l'absence des services du Conseil départemental, l'action n'avait pas la cohérence nécessaire à sa poursuite.

Elle a donc été mise en sommeil.

Un groupe de travail ad hoc se réunit depuis septembre 2014 pour envisager la relance d'une action cordonnée dans ce domaine.

Analyse pluriannuelle de l'absentéisme scolaire (données du collège Vallis Aeria uniquement)

Effectifs du collège : environ 500 élèves

Absentéisme scolaire : de 2,4 à 5,8 %

	Année scolaire 2010/2011	Année scolaire 2011/2012	Année scolaire 2012/2013	Année scolaire 2013/2014
Nombre d'élèves concernés	22	28 (+27%)	29 (+3%)	12 (-41%)
Nombre d'enfants habitant le périmètre du quartier prioritaire	4 (18 %)	8 (28 %)	11 (38 %)	7 (58 %)
Moyenne de ½ journées d'absence par élève	67,9	35,9	30,1	41,3
Nombre d'élèves absents de 1 à 6 demi-journées	0	4	5	3
Nombre d'élèves absents de 7 à 15 demi-journées	6	7	11	3
Nombre d'élèves absents de + de 15 demi-journées	16 (dont 9 à + de 50 demi-journées)	17 (dont 7 à + de 50 demi-journées)	13 (dont 7 à + de 50 demi-journées)	6 (dont 3 à + de 50 demi-journées)
	8 élèves sont les mêmes, 14 ne sont plus concernés et 19 sont nouveaux / 2010/2011		3 élèves sont concernés par les 3 années scolaires	
	8 élèves sont les mêmes, 20 ne sont plus concernés et 21 sont nouveaux / 2011/2012			

L'année scolaire 2013/2014 est marquée par une très nette amélioration de la situation puisque seuls 12 élèves sont concernés contre près de 30 les années précédentes et que 6 d'entre eux ne cumulent pas plus de 15 demi-journées d'absence sur l'année scolaire.

Sur les 3 dernières années scolaires, près d'un tiers des enfants absents habitaient le quartier prioritaire. Pour l'année scolaire 2013/2014, le nombre total d'enfants absents a très nettement diminué mais la moitié d'entre eux résident dans le périmètre du quartier prioritaire, dont 5 en centre-ville et 2 dans la résidence du Mistral/Sévigné.

Il est à noter que depuis la rentrée scolaire 2014/2015 et suite à des évolutions réglementaires, les chiffres ne sont plus communiqués au Maire de la commune.

Les élèves concernés par le plus fort absentéisme scolaire, soit plus de 15 demi-journées et pour certains plus de 50 demi-journées, sont des enfants dont les familles cumulent de nombreuses problématiques sociales. Les élèves qui ne sont plus concernés d'une année sur l'autre sont des élèves qui ne sont plus concernés par l'obligation scolaire.

	Année scolaire 2010/2011	Année scolaire 2011/2012	Année scolaire 2012/2013	Année scolaire 2013/2014
Répartition fille / garçon				
Nombre de filles	7	13	13	6
Nombre de garçons	15	15	16	6
Répartition par âges				
16 ans	0	1	4	0
15 ans	3	8	11	1
14 ans	8	11	3	2
13 ans	5	4	1	4
12 ans	2	1	5	3
11 ans			1	0
Inconnu	4	3	4	2

On peut constater que l'absentéisme concerne plus particulièrement les garçons et les enfants âgés de 14 et 15 ans.

Les directeurs des établissements scolaires constatent qu'ils rencontrent des difficultés à rencontrer les parents des élèves en difficulté scolaire :

- difficulté linguistique
- une méconnaissance ou une appréhension du système scolaire

Pour pallier à cette difficulté, le collège Vallis Aéria a mis en place une action en partenariat avec le centre social AGC qui intervient au sein des familles et les accompagne au sein de l'établissement scolaire. Dans le même esprit, le groupe scolaire Pagnol, organise des ouvertures de temps de classe aux parents et propose des temps de rencontre individuels à ces derniers pour évoquer la scolarité de leur enfant.

La répartition des élèves scolarisés en second degré selon la CSP de leurs parents
(En attente de données des établissements scolaires privés)

CSP des familles du 2ème degré du réseau exprimé en %	Collège Vallis Aéria		
	2011 2012	2012 2013	2013 2014
CSP défavorisés	51,70%	50,30%	51,30 %
CSP moyens	31,70%	30,90%	30,30 %
CSP favorisés	8,90%	10,10%	9,50 %
CSP très favorisés	7,70%	7,60%	8,50 %

Réseau d'Education de Réussite Scolaire (2011-2014)

Nous pouvons effectuer le constat que la situation sociale est plus atténuée dans le secteur secondaire car les établissements scolaires sont fréquentés par des élèves issus d'autres communes.

C- Les lycées

1 lycée Professionnel « Ferdinand Revoul » : 396 élèves

1 lycée agricole privé « Saint Dominique » : 214 élèves

A ce jour, n'ayant pas de lycée d'Enseignement Général public, les élèves en fin de 3^{ème} sont soit scolarisés au lycée d'affectation de Bollène soit au lycée de Nyons (avec une dérogation) d'où un problème de transport scolaire.

A la rentrée scolaire 2015-2016, un lycée d'Enseignement Général privé est créé (2 classes de secondes à l'ouverture). Il est implanté dans les locaux de l'école primaire privée Saint Gabriel mais les 2 établissements sont séparés. Il scolarise 39 élèves

3.3 État des lieux hors école

A- Les lieux d'accueil enfance et petite enfance

- Le centre social AGC : 462 familles ont été accueillies en 2014, soit 1620 personnes. 31,7 % des adhérents habitent le centre-ville, 4,7 % La gaillarde et 8,7% Le Mistral Sévigné.

Le centre social propose une offre de service variée :

- le relais assistante maternelle : 28 assistantes maternelles pour 141 agréments
- centre de loisirs sans hébergement : 111 jours d'ouverture et 418 enfants différents accueillis
- le club loisirs : 46 jours d'activité et 225 enfants différents accueillis
- le club ados : 36 jours d'activité et 133 enfants différents accueillis
- l'accueil multi sites : 139 jeunes différents
- Le centre de loisirs de la Maison des Enfants avec une capacité d'accueil de 42 enfants
- La structure multi-accueil « Lis Amourié » dont la capacité d'accueil est de 35 enfants

La compétence Enfance a été transférée à la CCEPPG (Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan) pour les accueils extrascolaires (petites et grandes vacances).

B- Les associations sportives et culturelles à destination des jeunes

- Les associations sportives (effectifs 2013/2014): 20 associations
 - ACEP (Athlétique Club de l'Enclave des Papes) : 34 jeunes licenciés au club
 - Association Jeunes Sapeurs-Pompiers : 10 jeunes
 - Badminton Club : 6 jeunes licenciés au club
 - Boule Amicale du Tivoli : 20 jeunes licenciés au club
 - Club de Tir : 13 jeunes licenciés au club
 - Ecole Valréassienne Karaté : 38 jeunes licenciés au club
 - Groupe de Pêche Sportive : 9 jeunes licenciés au club
 - Judo Club : 125 jeunes licenciés au club
 - Hand Ball Club : 144 jeunes licenciés au club
 - Moto Ball Club : 7 jeunes licenciés au club
 - Moto Club de L'Enclave : 9 jeunes licenciés au club
 - Ping Pong Loisir Valréas : 6 jeunes licenciés au club
 - Tennis Club : 121 jeunes licenciés au club
 - USV Football : 76 jeunes licenciés au club
 - USV Rugby : 198 jeunes licenciés au club
 - Valréas American Boxing : 59 jeunes licenciés au club
 - Valréas Karaté : 38 jeunes licenciés au club
 - Vélo Club Valréas : 6 jeunes licenciés au club
 - Duo Danse : 66 jeunes inscrits à l'association
 - Les Amis de la Danse : 108 jeunes inscrits à l'association

- Les associations culturelles (effectifs 2014) : 5 associations
 - C.A.E.M : 73 jeunes inscrits à l'association
 - Go Club : 19 jeunes inscrits à l'association
 - Le Drapeau de Provence : 13 jeunes inscrits à l'association
 - Théâtre du Rond-Point : 26 jeunes inscrits à l'association
 - Bibliothèque : 97 adhérents dont 10 jeunes de moins de 18 ans

C- L'accompagnement à la scolarité

- L'accompagnement des enfants en difficulté scolaire

- Un Réseau d'Éducation de Réussite Scolaire existe pour un groupe scolaire (groupe Marcel Pagnol et le collège public Vallis Aéria) dont l'objectif est de permettre une réelle égalité de chances dans des zones socialement défavorisées afin d'améliorer les résultats des élèves. A la rentrée scolaire 2015, le groupe scolaire Jules FERRY bénéficiera aussi de ce dispositif.

Dans le cadre du RRS, des actions citoyennes, santé, éducation au développement durable et à la sécurité routière ont été mises en place dans différents établissements scolaires (collèges, écoles de l'Enclave, LP Revoul). Le directeur de l'école élémentaire Marcel Pagnol est le coordonnateur du RRS.

- Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) permettant une aide aux devoirs.

- Le centre social AGC accueille 36 élèves au sein des écoles (Ferry et Pagnol) et 36 élèves dans des structures hors écoles proches des familles (au BIJ : 13 enfants, au Mistral Sévigné : 10 enfants et au Coustouyes : 13 enfants). Le coût d'adhésion par famille est de 8€ par an.

- L'association l'Entente en Vaucluse accueille 30 enfants

- La Maison des enfants a mis en place un soutien scolaire individualisé permettant à 40 enfants d'en bénéficier. Les dirigeants de la structure sont satisfaits de ce dispositif, ils ont beaucoup de demandes et une grande liste d'attente. Le coût par famille est de 4€ à 4,20€ par séance.

- La gestion du temps périscolaire en collaboration avec le centre Social AGC : jusqu'en 2015 « style garderie », pour la rentrée 2015-2016, proposition d'un Projet Educatif Territorial, avec mise en place de Temps d'Accueil Périscolaires (TAP), trois soirs par semaine à raison d'une heure par jour de 16h à 17h. Les activités proposées (danse country, chant, hip hop, bridge, éveil musical, jeux de société...), sont encadrées par des animateurs des associations partenaires, des animateurs du centre social AGC et du personnel communal (agents de BCD, ETAPS et ATSEM).

Les tarifs des TAP varient en fonction, de l'école fréquentée (maternelle ou élémentaire) du nombre de jours de participation et du quotient familial, de 5€ à 30 € pour un cycle (de vacances à vacances).

Le matin avant la classe, les soirs après le TAP ou le vendredi soir après la classe, la ville propose un accueil encadré par du personnel communal et du personnel d'AGC.

Les TAP et ses temps d'accueils relèvent tous du régime de l'accueil de loisirs sans hébergement.

- L'accompagnement et l'insertion professionnelle du public jeune

- La Mission Locale du Haut Vaucluse

- « Le Forum des Métiers » depuis 2005 : journée d'information des jeunes sur les métiers et les formations, rencontre entre jeunes et professionnels

Il s'adresse aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} ainsi qu'à leurs parents. Environ 70 exposants composés de professionnels et d'Etablissements Scolaires sont présents, 850 élèves et une centaine de personnes extérieures visitent le forum.

- Le soutien aux familles et à la Parentalité

- « Les journées de la Parentalité » : accompagnement des parents dans leur rôle d'éducation, identification par les familles (parents-adolescents) des acteurs locaux dans le domaine social, de la santé, de l'insertion et de la prévention, consolidation d'un réseau partenarial autour de la famille et de la jeunesse, temps d'échanges sur différentes thématiques (addictions, médiation familiale...)

- AGC Centre Social (Pôle Famille) :

- L'ASL (ateliers Sociolinguistiques) dont l'objectif est d'accompagner les migrants dans leur parcours d'intégration.

- L'atelier « Petits pas » permettant des moments privilégiés avec son enfant et d'échanger autour de sujets comme l'alimentation, la famille...

- Point Information Jeunesse

- AGC School (apprentissage de l'anglais)

- Antenne de la Maison des Adolescents

- L'ADVSEA (Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte).

- L'Association d'Aide aux familles : En 2014, le service famille de l'Association d'Aide aux Familles est intervenu auprès de 46 familles pour un volume d'heures de 5 073.

Composition familiale	Nombre
Sans enfant	4
Fam. 1 enfant	13
Fam. 2 enfants	11
Fam. 3 enfants	8
Fam. 4 enfants	4
Fam. 5 enfants	1
Fam. 6 enfants et plus	0
TOTAL	41

Source : L'association d'aide aux familles, 2014

Les familles bénéficiant des services d'une TISF sont majoritairement composées d'un seul enfant.

Il est à noter que l'enveloppe financière allouée par la CAF pour le financement des TISF n'est utilisée qu'à 70% faute d'orientations suffisantes par les partenaires sociaux locaux.

De nombreux intervenants lors de la réunion de travail ont émis le besoin d'avoir un espace ressource permettant les rencontres afin de mettre en place une véritable instance de partenariat entre les structures du territoire et d'optimiser les actions mises en place.

3.4 Atouts et faiblesses du territoire

Atouts

- La commune a intégré la plateforme du décrochage scolaire du nord Vaucluse : recensement des décrocheurs qui sont orientés vers la mission locale
- Ouverture d'un lycée privé en 2015
- Nombreux services et structures d'accueil pour les enfants et les jeunes avant 16 ans
- Nombre important de jeunes licenciés en sport ou pratiquant une activité associative culturelle
- Existence d'actions de soutien à la parentalité
- Travail existant sur le lien école - famille

Faiblesse

- Nombre importants de familles défavorisées
- Problématique de lien école / famille
- Problématique de l'absentéisme scolaire

4 Habitat et cadre de vie

4.1 Périmètre géographique



cgét

Département : Vaucluse
Commune : Valréas
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan

Quartier : Centre ancien-Les Tours-La Gaillarde-Mistral-Sévigé



Source : BD ORTHO®IGN - CGET

1:6 050

Certains quartiers sont moins bien connus et méritent des investigations supplémentaires.

Le centre-ancien

Il est conserve la trame médiévale radio-concentrique, s'appuie sur un parcellaire irrégulier et hétérogène, traversant ou non. Le bâti, qui s'ouvre sur des ruelles étroites, forme un ensemble de façades sur rues, avec souvent une façade sur cour et jardin côté îlot. La hauteur s'établit à R+1 ou R+2.

Certains îlots ont été engendrés par la création ou l'évolution d'ensembles bâtis : couvents des Cordeliers, des Ursulines, château de Simiane, hôtels particuliers.

Le tour de ville est plutôt constitué d'îlots continus avec un développement linéaire du bâti, mitoyen, traversant sur jardin ou arrière-cour.

Dans les années 80, 4 petites résidences de logements sociaux ont été créées dans des hôtels particuliers.

Le quartier des Tours

Il s'agit d'un ensemble pavillonnaire des années 50 qui constitue la première couronne périphérique de la ville. Le parcellaire a été créé pour occuper un maximum d'espace et est organisé de manière uniforme. Les ouvertures vers l'extérieur n'ont pas été pensées et isolent l'espace péri urbain du noyau central de la ville. Le bâti est de qualité plutôt médiocre et est vieillissant aujourd'hui. La voirie est communale.

La Gaillarde

Quartier constitué majoritairement de deux ensembles d'habitat collectif en barre :

La Gaillarde : ensemble de 81 logements de types diversifiés, gérés par Grand Delta Habitat (Vaucluse Logement)

La Ribeyronne : copropriété privée en R+2 de 58 logements construite en 1964

Le Mistral –Sévigné

Quartier constitué de deux ensembles de résidence en copropriété R+4 qui correspondent aux extensions urbaines d'après-guerre sous forme de collectifs en barre, organisés de part et d'autre de la route de Nyons, avec des espaces extérieurs plutôt vides dont une partie est réservée à l'automobile (mais qui n'est pas suffisante aujourd'hui). La voirie et les espaces extérieurs sont en gestion mixte (privée et communale).

- Le Sévigné (1962): 122 logements
- Le Mistral (1966) : 98 logements

Aujourd'hui, certains de ces logements font l'objet de rénovation.

4.2 Les infractions au règlement sanitaire départemental

Années	Nombre de dossiers instruits	Dont localisés dans le périmètre prioritaire
2009	1	1
2010	1	1
2011	6	0
2012	4	2
2013	12	5
2014	16	6
2015 (au 30/04/2015)	4	3

Depuis 2009, le nombre de procédures RSD n'a cessé de progresser et a même été multiplié par trois entre 2012 et 2013. On constate également qu'en 2014 près d'un tiers des procédures concernaient un logement du périmètre du quartier prioritaire et notamment le centre-ville. On peut voir dans l'augmentation du nombre de ces procédures, l'effet bénéfique de l'accompagnement des locataires mis en place par la municipalité via son service de Police Municipale qui osent désormais faire valoir leurs droits.

4.2.1 Habitat et cadre de vie : Atouts et faiblesses du territoire

Les atouts

- Installation de la fibre optique
- Réserves foncières importantes en terme de surface et attractive financièrement
- La présence de friches industrielles, proches des équipements structurant et stratégiques pour la revitalisation de la ville.
- Une politique volontariste d'amélioration de l'habitat qui nécessite d'être renforcée
- un pôle commercial attractif mais dont l'offre de produits manque de diversité (équipement de la maison, habillement) et qui souffre du développement des zones commerciales de la Vallée du Rhône.
- Des équipements structurant l'espace public, biens répartis sur le territoire, souvent à proximité du centre-ville mais qui pour certains nécessitent une restructuration (hôpital, LP, LAP)
- un tissu associatif, diversifié et dynamique

- l'engagement des établissements scolaires locaux dans une dynamique de diversification de l'offre de formation, en lien avec les projets de redynamisation économique (Cité du Végétal) et le projet de création d'un lycée privé d'enseignement général
- La commune est engagée dans l'élaboration d'un PLU qui permettra de hiérarchiser les gisements fonciers potentiels en fonction des dessertes, des réseaux et des projets de développement économique

Les faiblesses

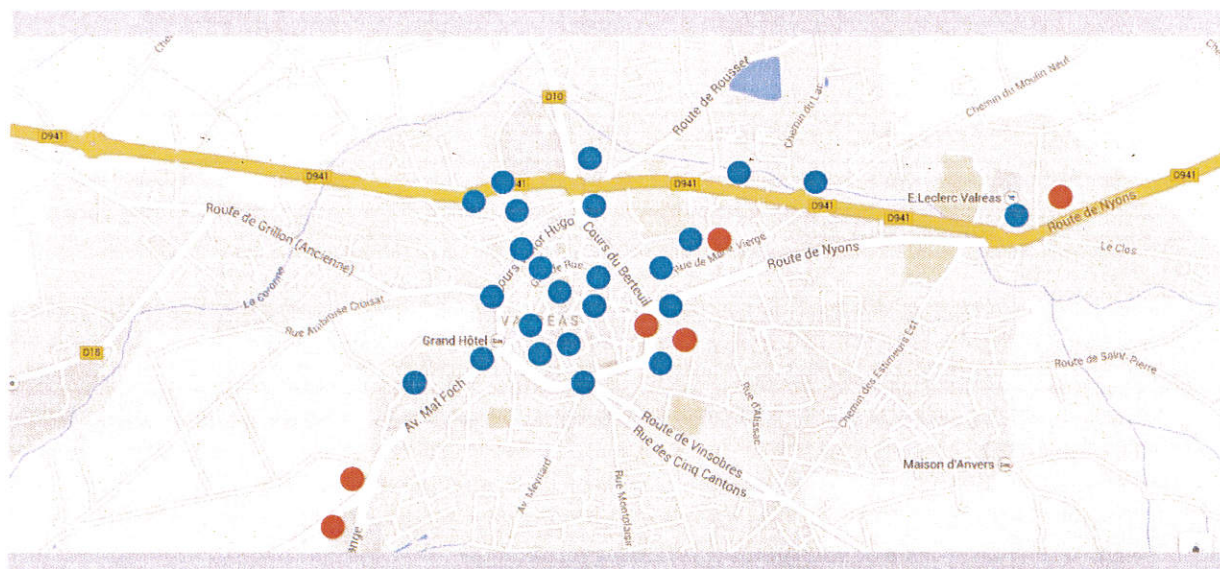
- Un territoire enclavé, éloigné des centres décisionnaires du département et de la région, mal desservis par les transports
- Une dévitalisation progressive du commerce de centre-ville
- De nombreux logements vacants de qualité souvent médiocres
- Des propriétaires occupant ou bailleurs avec de faibles revenus confrontés à une dégradation du bâti engendrant des coûts importants (accrus en périmètre ABF)
- l'inadéquation du parc ancien aux exigences actuelles (accessibilité, stationnement résidentiel, espaces extérieurs privatifs, qualité énergétique...)

5 Tranquillité publique et lutte contre la délinquance

5.1 La vidéo protection

Le quartier prioritaire est largement couvert par la vidéo protection avec la présence de 20 des 30 caméras que compte la ville, directement positionnées sur le périmètre : essentiellement le centre-ville, le tour de ville et l'entrée des principales pénétrantes de la ville.

Répartition territoriale des 30 caméras



Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014
Réquisitions vidéo	76	89	86	71	66

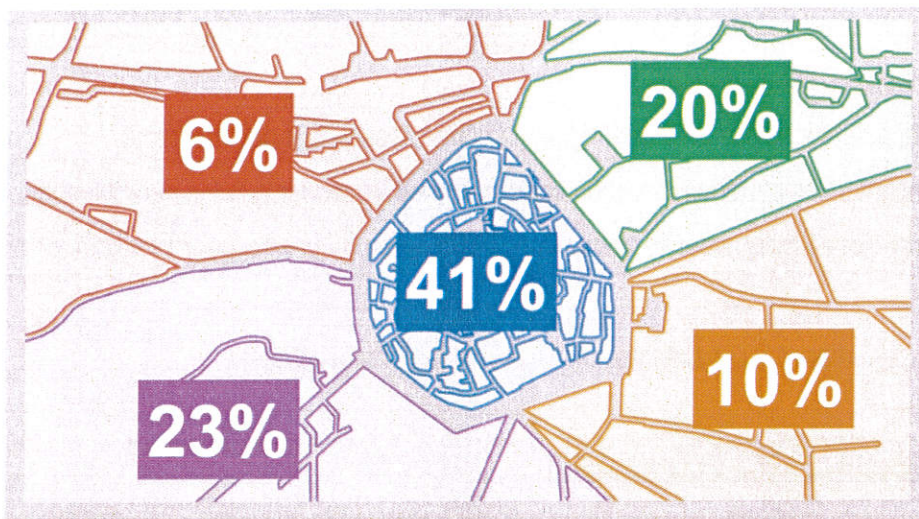
Source police municipale

En ce qui concerne les réquisitions vidéo, pour l'élucidation des enquêtes judiciaires, il faut préciser qu'elles ne sont pas toutes émises par la brigade de Valréas mais proviennent aussi des gendarmeries alentours. Il faut mettre en évidence une baisse significative de 2012 à 2013.

La mise en œuvre de trois nouvelles caméras ne peut que participer à la lutte contre le sentiment d'insécurité ressenti par une partie de la population et à l'élucidation des enquêtes des forces de sécurité de l'Etat, le C.S.U. étant équipé d'un système dit « intelligent » dans le cadre des réquisitions de Police Judiciaire.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de l'excellente complémentarité entre les effectifs de la BTA Valréas et ceux de la police municipale avec des échanges d'informations pluri quotidiens pour une efficacité optimale au service de la population. Conformément aux textes en vigueur, un projet de convention a été rédigé en accord avec le Commandant de la BTA Valréas et transmis au Groupement de Gendarmerie de Vaucluse.

Répartitions territoriales des interventions de la Police Municipale



Au regard des statistiques, force est de constater que les interventions les plus nombreuses sont liées à des problématiques « sociales » : différents intra familiaux, différents de voisinage, rixes, troubles de voisinage, tapages, infractions liées à l'état du logement. Il est à noter que le départ de l'intervention est souvent dû à des incompréhensions, absences de communication, difficultés financières.

Par ailleurs, la plupart de ces interventions est située sur le centre-ville, secteur dans lequel se situent 40 % des interventions policières. C'est pour cette raison que les patrouilles sont plus particulièrement concentrées en ce lieu.

5.2 ATOUTS ET FAIBLESSES

Les Atouts

- Système de vidéo protection développé : 30 caméras en fonctionnement avec un opérateur de vidéo protection sur la plage horaire 07h00 / 22h00 du mardi au samedi.
- Projet en cours du déport des images vers la brigade de gendarmerie (seules 4 communes du département ont un déport effectif)
- Un service de police municipale bien doté en effectifs (12 policiers et 4 ASVP pour 9800 habitants)
- Renfort de gendarmerie en période estivale
- La commune se situe dans le périmètre du groupe d'enquête et de lutte contre les cambriolages (GLAC) créé par la compagnie de gendarmerie d'orange en 2014.

Les Faiblesses

- CLSPD à réactiver
- Augmentation du nombre de jeunes déscolarisés après 16 ans : éloignement du lycée de secteur, absence de lieux d'accueil pour les jeunes de plus de 17 ans : jeunes en déshérence qui « occupent » l'espace public et ont un comportement de provocation.
- Manque de coordination des actions de préventions liées à la consommation de stupéfiant (plus de permanence jeune consommateur), notamment en direction des jeunes.

SYNTHESE - Diagnostic du quartier prioritaire

- Un diagnostic du quartier peu aisé à réaliser du fait de son positionnement au carrefour de trois IRIS et du manque de données géo localisées.
- Une des actions du contrat sera de développer la connaissance fine des habitants.
- Malgré ces lacunes, les partenaires locaux sont unanimes à indiquer que les caractéristiques sociodémographiques du quartier sont les mêmes que celles de la ville, pour certaines en mode plus dégradées.
- Population du quartier : 1700 habitants soit 17,8% de la population totale

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Des tènements industriels et commerciaux en friche à proximité du quartier mais des industries qui se maintiennent dans les zones d'activités économiques de la Commune
- Des artères commerçantes de centre-ville dévitalisées (Jusqu'à 50% de vacance des locaux commerciaux dans certaines rues)

EDUCATION JEUNESSE PARENTALITE

- Forte baisse de la population scolaire entre 2005 et 2011 puis stagnation des effectifs entre 2011 et 2014
- L'ensemble des établissements scolaires publics en RRS à partir de la rentrée 2015, une école élémentaire publique, le collège privé, sont dans le périmètre. Le collège public est situé à quelques centaines de mètre du périmètre.
- Pas de données disponibles sur le poids du nombre d'enfants issus du quartier dans la population scolaire des établissements.
- Des établissements publics et privés qui accueillent des jeunes en situation de précarité.

HABITAT ET CADRE DE VIE

- Secteur hyper centre : un bâti ancien qui se dégrade, un parc locatif privé attractif pour ces faibles loyers, une augmentation des procédures de RSD
- Secteur Mistral Sévigné : deux copropriétés des années 60, de 200 logements. En bon état général mais qui souffrent d'une image dévalorisée d'habitat type HLM, en grande partie due au manque de qualité des espaces extérieurs et d'un manque de traitement de la limite espace public/espace privé.
- Secteur La Gaillarde : Résidence HLM des années 80, de 80 logements. Un bâti en bon état général mais peu de qualité extérieure.
- Secteur Ribeyronne : Résidence copropriété privée de 58 logements des années 60.
- Secteur Les Tours : Quartier pavillonnaire des années 50, bâti vieillissant de qualité médiocre qui doit faire face à la problématique du vieillissement à domicile d'une population à faible revenu

TRANQUILITE PUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

- 41% des interventions de la PM sont concentrées en centre-ville
- La majorité des infractions aux RSD sont relevées dans l'hyper centre ancien
- Le quartier bénéficie de la majorité des caméras du système de vidéo protection communal
- Des établissements publics et privés qui accueillent des jeunes en situation de précarité.

IV. LA STRATEGIE LOCALE : ENJEUX ET OBJECTIFS

1. Les problématiques transversales

- FAVORISER L'ACCES AUX DROITS DES VALREASSIENS EN RAPPROCHANT LES SERVICES PUBLICS DE LEUR LIEU DE VIE ET EN AMELIORANT LA DESERTE DU TERRITOIRE
- LUTTER CONTRE LE PHENOMENE D'ENCLAVEMENT EN MOBILISANT LE DROIT COMMUN LA OU AUJOURD'HUI, IL N'EST PAS OU PLUS PRESENT
- AUGMENTER L'EFFICACITE DES DISPOSITIFS NOMBREUX EXISTANTS EN COORDONNANT LES INTERVENTIONS ET EN AMELIORANT LA CONNAISSANCE MUTUELLE

2. Développement économique et emploi

- REDONNER DE L'ATTRACTIVITE AU TERRITOIRE :
 - ✓ EN DEVELOPPANT LA NOUVELLE FILIERE DU VEGETAL, LE TOURISME, ET LA FILIERE « SILVER »
 - ✓ A MINIMA EN MAINTENANT LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE LA COMMUNE
 - ✓ EN LUTTANT CONTRE LE DUMPING ENTRE TERRITOIRES (PROBLEMATIQUE FISCALE D'UNE ZONE DE REVITALISATION RURALE A PROXIMITE)
- ENCOURAGER L'ACTIVITE FEMINE EN PROMOUVANT LES METIERS DES SERVICES A LA PERSONNE
- LUTTER CONTRE LA DEVITALISATION DU CENTRE-VILLE :
 - ✓ EN MAITRISANT LE FONCIER COMMERCIAL
 - ✓ EN PERENNISANT LE POSTE DE MANAGER
 - ✓ EN ACCOMPAGNANT LES CREATEURS DE COMMERCES

Problématiques relevées	Questionnement/analyse	Actions existantes / potentialités	Propositions Contrat de ville 2015/2020
Un solde démographique (naturel et migratoire) négatif depuis 2011	Perte d'attractivité du territoire ?	Politique volontariste de développement touristique	Maintenir et développer des équipements et services publics : hôpital, lycée, Pôle Emploi... Promouvoir la nouvelle filière autour du végétal (Cité du végétal) Adapter les formations professionnelles aux besoins du territoire Accompagner les créateurs d'entreprises
Fortes augmentations du nombre de personnes âgées et de leurs besoins	Le droit commun, créateur d'emploi (aide à domicile, entretien et rénovation de l'habitat, produits dédiés) est-il complètement mobilisé ? Problématique de l'accompagnement au montage des dossiers retraite entraînant une rupture de ressources ? Absence de permanence de la CARSAT ?	Référent PA/PH au CCAS : 80 dossiers ADPA en moyenne /an Assistante sociale spécialisée personnes âgées au CMS Structures support de l'aide à domicile présentes, dynamiques avec des capacités de développement (territoire attractif pour la concurrence)	Améliorer l'accès aux droits Développer la filière « services à la personne » Améliorer la connaissance du public cible Développer des actions de prévention favorisant un maintien à domicile de qualité Améliorer le partenariat avec le lycée St Dominique Consolider et promouvoir les actions existantes en initiant une démarche analytique

Problématiques relevées	Questionnement/analyse	Actions existantes / potentialités	Propositions Contrat de ville 2015/2020
Desserte du territoire par les transports en commun / situation du territoire enclavé	Prise en compte des spécificités du territoire et de l'éloignement des principaux centres économiques et administratifs (Orange / Bollène) ? Coordination des dessertes Vaucluse / Drôme ?	Liaisons en transport en commun : TER vers Montélimar Liaison en transport scolaire ouverts au public vers Orange et Bollène	Améliorer les dessertes Coordonner les politiques de transport entre la Drôme et le Vaucluse Promouvoir et développer les mobilités alternatives
Déficit d'emploi et de formation / taux de chômage supérieur aux territoires de référence / Revenus familiaux bas / progression du nombre d'allocataires CAF	Accompagnement des demandeurs d'emploi en lien avec les difficultés de transport ? Mobilisation des actions de formation en lien avec les difficultés de transport ? Adequation entre les besoins de main d'œuvre des entreprises et la qualification des demandeurs d'emploi ? Accès au droit commun ?	Offre de service de la Mission Locale Création d'un lycée privé d'enseignement général rentrée 2015/2016 Engagement des établissements scolaires du 2 nd degré dans une dynamique de diversification de l'offre de formation en lien avec les projets de développement économique	Mobiliser les clauses d'insertion dans les marchés publics pour toutes les administrations présentes sur le territoire Promouvoir les accueils en entreprise (stages, alternances, apprentissages, immersion en milieu professionnel...) Initier une démarche de GPEC en développant le partenariat entreprises / agences intérimaires / structures d'insertion
Faible taux d'activité des femmes	Capacité des modes d'accueil de la petite enfance et de leur financement par les familles ? Adaptation des jours et horaires d'ouverture aux emplois atypiques ?	Une crèche associative de 35 berceaux Création d'une micro crèche en cours avec accueil en horaires atypiques	Soutenir le projet de relocalisation de la structure multi accueil Promouvoir l'activité professionnelle en lien avec les métiers liés aux personnes âgées Favoriser les parcours d'insertion des femmes
Faiblesse de la création d'entreprise dans les secteurs industriel et bâtiment / construction	Le soutien à la création d'entreprise est-il suffisant ? Coordination des acteurs ? Fiscalité du territoire défavorable / territoires environnants	Compétence développement économique transférée à la CCEPPG Permanence de la CCI, Activ Conseil, Initiative seuil de Provence Projet de la Cité du végétal Disponibilité de locaux commerciaux et de fiches Industrielles Un Club des entrepreneurs à l'échelle de la CCEPPG	Maintenir les dispositifs existants Renforcer la coordination des acteurs Coordonner les actions pour éviter les doublons et améliorer la lisibilité des interventions publiques : ex : accompagnement des créateurs d'entreprise / CREO
Dévitalisation du centre-ville / difficulté des commerces de proximité Diversité de l'offre de produits	Mobilisation du FISAC, de la caisse des dépôts et Consignations ?	Création des Boutiques de l'Etié Politique de relance économique par le Tourisme / ouverture du château de Simiane à la visite Action du manager de centre-ville	Mettre en œuvre une politique de maîtrise foncière par l'acquisition publique Pérenniser le poste de manager de centre-ville Accompagner les créateurs de commerces Mobiliser tous les moyens juridiques et financiers en faveur de la revitalisation du centre-ville

3. Jeunesse, éducation et parentalité

- AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE :
 - ✓ EN RAPPROCHANT LES PARENTS DE L'INSTITUTION SCOLAIRE
 - ✓ EN REDONNANT DU SENS A LA SCOLARITE
 - ✓ EN COORDONNANT LES CLAS EXISTANTS
- OPTIMISER LES DISPOSITIFS EXISTANTS PAR LA COORDINATION DES ACTEURS

Problématiques relevées	Questionnement/analyse	Actions existantes	Propositions Contrat de ville 2015/2020
<p>Accompagnement à la scolarité</p> <p>Implication des parents dans la scolarité des enfants.</p> <p>Absentéisme scolaire (les établissements scolaires ont des difficultés pour rencontrer les parents)</p> <p>Problématique des 17-20 ans déscolarisés.</p> <p>Desserte du territoire par les transports en communs / situation du territoire enclavé</p>	<p>Problématiques des élèves en transit (aux collèges/lycées 20 élèves par an (étude de 2012))</p> <p>Difficulté de la maîtrise de la langue française des parents</p> <p>Accès au lycée de secteur basé à Bollène (éloignement avec problématique du transport scolaire)</p> <p>Orientation scolaire par défaut de certains jeunes.</p> <p>Prise en compte des spécificités du territoire et de l'éloignement des principaux centres économiques et administratifs (Orange / Bollène) ?</p> <p>Problématique du déplacement à pied des jeunes sur le chemin des Estimeurs pour se rendre au collège</p> <p>Coordination des dessertes Vaucluse / Drôme ?</p>	<p>Mise en place d'actions du collège en partenariat avec le centre social AGC afin que les parents se rendent aux convocations de l'établissement scolaire. Dans le cadre du RRS mise en place de réunions individuelles avec les familles dès la maternelle (fort taux de participation des familles).</p> <p>Mise en place de réunions pour constituer un groupe de travail sur l'absentéisme scolaire. Plus de données depuis septembre 2014</p> <p>Classes CLIN (classe d'initiation pour non francophone) et CLIS (classe pour l'inclusion scolaire)</p> <p>Action de la Mission Locale</p> <p>Mise en place du dispositif le CLAS : 2 opérateurs (AGC et l'association l'Entente du Vaucluse) et une aide aux devoirs assurée par l'association la Maison des enfants</p> <p>Au lycée Revoul existence d'une plateforme pour le décrochage scolaire</p> <p>Création d'un lycée privé à la rentrée scolaire 2015-16 (2 classes de seconde)</p> <p>Club Jeunes AGC-Maison de quartiers-</p> <p>Forum des Métiers et Formations</p> <p>Prises de contacts avec les jeunes sur les zones de rassemblements</p>	<p>Lisibilité du système (l'école doit « faire sens » pour les parents)</p> <p>Intégration des parents</p> <p>Améliorer la coordination des acteurs du CLAS</p> <p>Promouvoir et développer les dispositifs d'alphabétisation</p> <p>Promouvoir les accueils existants</p> <p>Travailler sur la prise en charge des jeunes au-delà de 16 ans</p> <p>Optimisation du droit commun</p> <p>Améliorer les dessertes</p> <p>Coordonner les politiques de transport entre la Drôme et le Vaucluse</p>

Problématiques relevées	Questionnement/analyse	Actions existantes	Propositions Contrat de ville 2015/2020
		Action de l'ADVSEA Liaison en transport scolaire ouverts au public vers Orange et Bollène	
Coordination des acteurs	Optimisation des actions Partage d'information pour une meilleure connaissance mutuelle et une coordination des interventions Articulation et mutualisation des moyens	Rencontres ponctuelles	Organiser la coordination des acteurs
Soutien à la parentalité	Utilisation partielle des enveloppes CAF pour l'emploi d'une TISF Impact des journées de la parentalité et pertinence de la programmation Les familles sont en réelles difficultés	Service TISF géré par l'association l'Aide aux Familles Diverses actions à destination des familles coordonnées par le centre socioculturel AGC Mise en place des journées de la Parentalité Présence de structures : - multi-accueil « Lis Amourées » - La maison des enfants - Le centre social AGC - L'entente - Trait d'union	Optimiser le recours à l'intervention des TISF Développer la coordination entre les structures Modifier le concept des journées de la Parentalité

4. Habitat et cadre de vie

- AMELIORER LA CONNAISSANCE INFRA QUARTIER
- LUTTER CONTRE L'IMAGE NEGATIVE DES ENSEMBLES EN AMELIORANT LA QUALITE PAYSAGERE ET LE RAPPORT A LA RUE
- ACCOMPAGNER LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS OU BAILLEURS CONFRONTES A LA DEGRADATION DU BATI EN PROMOUVANT LES DISPOSITIFS EXISTANTS ET EN MAINTENANT LA POLITIQUE VOLONTARISTE EN MATIERE D'INFRACTIONS AU RSD
- LUTTER CONTRE LA VACANCE DES LOGEMENTS :
 - ✓ EN AMELIORANT LA CONNAISSANCE DES CAUSES
 - ✓ EN MOBILISANT LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Problématiques relevées	Questionnement/analyse	Actions existantes	Propositions Contrat de ville 2015/2020
Un solde migratoire négatif depuis 2011*	Perte d'attractivité du territoire ?	Politique volontariste de développement touristique Politique de création d'une nouvelle filière autour de la valorisation du végétal	Maintenir et développer des équipements et services publics : hôpital, lycée, Pôle Emploi... Promouvoir la nouvelle filière autour du végétal (Cité du végétal) Favoriser le développement de la filière tourisme
Progression du nombre de logements vacants, souvent de qualité médiocre	Quel quartier est le plus touché par la vacance ? Typologie des logements ? Raison de la vacance ?	Soligone : conventionnement de logements Permanence Habitat et Développement	Améliorer la connaissance de la problématique Recenser et promouvoir les actions existantes Promouvoir le conventionnement des logements avec ou sans travaux
Déficit d'emploi et de formation / taux de chômage supérieur aux territoires de référence / Revenus familiaux bas / progression du nombre d'allocataires CAF*	Accès au droit commun : - Accompagnement des demandeurs d'emploi en lien avec les difficultés de transport ? - Mobilisation des actions de formation en lien avec les difficultés de transport ?	Offre de services de la Mission Locale Création d'un lycée privé d'enseignement général rentrée 2015/2016 Engagement des établissements scolaires du 2 nd degré dans une dynamique de diversification de l'offre de formation en lien avec les projets de développement économique Présence de structures IAE	Mobiliser les clauses d'insertion dans les marchés publics pour toutes les administrations présentes sur le territoire Promouvoir les accueils en entreprise (stages, alternances, apprentissages, immersion en milieu professionnel...) Initier une démarche de GPEC en développant le partenariat entreprises / agences intérimaires / structures d'insertion Promouvoir et développer les mobilités alternatives
Des propriétaires occupants ou bailleurs avec de faibles revenus confrontés à la dégradation du bâti	Connaissance des dispositifs par les propriétaires ? Accompagnement au montage des dossiers ?	Mission point info amélioration de l'habitat Offre de service de Soligone , ADIL, CAF et ANAH	Promouvoir les actions existantes auprès des publics cible Initier une étude pré opérationnelle OPAH

Problématiques relevées	Questionnement/analyse	Actions existantes	Propositions Contrat de ville 2015/2020
<p>Quartier centre-ville : ruelles étroites, bâti historique, logements en inadéquation avec les exigences de confort actuelles</p> <p>Augmentation des arrêts de péril et conséquences financières pour la commune</p> <p>41 % des infractions RSD des 6 dernières années*</p>	<p>Coordination des acteurs et suivi des ménages concernés ?</p> <p>Financement de l'accès au logement par le droit commun pour les logements concernés par une procédure ?</p>	<p>Offre de services du centre social</p> <p>Accompagnements des locataires par le service de Police municipale et orientation vers les organismes compétents</p>	<p>Promouvoir les droits et devoirs des locataires et propriétaires</p> <p>Promouvoir les actions existantes auprès des propriétaires bailleurs privés</p> <p>Développer le partenariat avec les services du Conseils départemental / FDUSL</p>
<p>Quartier Les Tours : résidence pavillonnaire des années 50, bâti vieillissant, population vieillissante</p>	<p>Le droit commun, (aide à domicile, entretien et rénovation de l'habitat, produits dédiés) est-il complètement mobilisé ?</p> <p>Problématique de l'accompagnement au montage des dossiers retraite entraînant une rupture de ressources ?</p> <p>Absence de permanence de la CARSAT ?</p>	<p>Référent PA/PH au CCAS : 80 dossiers/an ADPA en moyenne</p> <p>Structures support de l'aide à domicile présentes, dynamiques avec des capacités de développement (territoire attractif pour la concurrence)</p> <p>Mission point info amélioration de l'habitat</p> <p>Permanences de nombreux organismes : ADIL, RHESO, CEDER</p>	<p>Améliorer l'accès aux droits</p> <p>Développer la filière « services à la personne »</p> <p>Améliorer la connaissance du quartier et du public</p> <p>Développer des actions de prévention favorisant un maintien à domicile de qualité</p> <p>Promouvoir les actions existantes autour de la rénovation des logements</p> <p>Développer l'aide au montage des dossiers retraite</p>
<p>Quartier Mistral Sévigné : 2 ensembles de copropriétés en collectif, environ 210 logements dont certains rénovés. Espaces extérieurs en gestion mixte, peu aménagés, stationnements insuffisants</p>	<p>Accès au droit commun / langue</p>	<p>Offre de services du centre social</p> <p>Permanence du PADE</p> <p>Educateurs ADVSEA en pied d'immeuble</p> <p>Interventions des services techniques municipaux pour travaux d'entretien</p> <p>Reprises des chaussées, trottoirs et de l'éclairage de la rue de desserte principale</p>	<p>Améliorer la connaissance du quartier et du public</p> <p>Requalifier les espaces extérieurs</p> <p>Promouvoir le droit commun</p>
<p>Quartier La Gaillarde (habitat social collectif en barre/ La Ribeyronne (copropriété privée collective en barre)</p>	<p>Accès au droit commun / langue</p>	<p>Offre de services du centre social</p> <p>Permanence du PADE</p> <p>Educateurs ADVSEA en pied d'immeuble</p>	<p>Améliorer la connaissance du quartier et du public</p> <p>Promouvoir le droit commun</p>

*Problématiques communes aux thématiques « Emploi et développement économique » ou « Tranquillité publique et prévention de la délinquance »

5. Tranquillité publique et lutte contre la délinquance

La question transversale à cette thématique est la réactivation du Contrat Local de sécurité et Prévention de la Délinquance. Les actions qui seront programmées s'appuieront sur le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2014/2017

- LUTTER CONTRE LES INFRACTIONS AUX STUPEFIANTS EN COORDONNANT L'ACTION ET LA PREVENTION SUR LES PUBLICS CIBLES
- LUTTER CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE ET LES ATTEINTES A LA PAIX PUBLIQUE EN ASSURANT UNE PRESENCE QUI RASSURE ET EN DEVELOPPANT LA PRISE EN CHARGE DES 17-20 ANS
- LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES EN MAINTENANT ET EN COORDONNANT LES ACTIONS EXISTANTES.

Problématiques relevées	Questionnement/analyse	Actions existantes	Propositions Contrat de ville 2015/2020
Augmentation des vols et cambriolages : Quartier centre-ville impacté par les atteintes aux commerces	Renforcement de la vidéo protection ? Permanence et stabilité des moyens et matériels de la brigade de Gendarmerie	Système de vidéo protection : 30 caméras en fonctionnement Projet en cours de départ vers la Gendarmerie – année 2015 Création en 2014 d'un groupe d'enquête et de lutte contre les cambriolages par la gendarmerie (GELAC) Opération tranquillité vacances (O.T.V.) Surveillance particulière à la fermeture des commerces assurée par la Police Municipale Renfort de gendarmerie, notamment en période estivale	Promouvoir l'Opération Tranquillité Vacances. Renforcer la prévention auprès des commerçants de proximité de centre-ville Assurer la permanence des effectifs et des renforts estivaux de la brigade de gendarmerie.
Hausse des infractions aux stupéfiants	Coordination des actions de préventions ? Suppression de la consultation jeunes consommateurs.	Système de vidéo protection Contrôles de gendarmerie réguliers aux abords des établissements scolaire Actions de prévention des établissements scolaires en partenariat avec le centre social et le formateur antidrogue de la gendarmerie	Evaluer et valider les outils et les actions existantes Cibler et coordonner la prévention sur les publics cibles. Développer la prévention primaire
Sentiments d'insécurité et atteinte à la paix publique	Question de la prise en charge des jeunes dans les structures d'accueil (centre-ville et quartiers) ? Question de la médiation ? Problématique des 17-20 ans déscolarisés !	Offre de services du centre social : structures d'accueil dans les quartiers et en centre-ville Prises de contacts avec les jeunes sur les zones de rassemblements Renfort de gendarmerie notamment en période estivale Action de l'ADVSEA Plateforme de décrochage scolaire	Promouvoir les accueils existants Travailler sur la prise en charge des 17-20 ans Assurer une présence qui rassure Développer la communication pour agir sur le sentiment d'insécurité et modifier les représentations Développer le droit commun de la DRCS
Différents familiaux et violences faites aux femmes : plutôt concentrés sur le secteur du centre-ville	Coordination des acteurs et suivi des ménages concernés ? Prise en charge des femmes victimes de violence (hébergement) ? Quelle connaissance réelle de la situation (nombre, cause...) ?	Permanences d'associations dédiées à la thématique : AMAV, Rheso, médiation familiale Action de l'intervenant social de la gendarmerie Permanences du CMS à la brigade de Gendarmerie pour l'accompagnement des femmes dans les démarches (dépôt de plainte)	Compléter le diagnostic Promouvoir les actions déjà existantes Renforcer la coordination des acteurs et suivi : parcours de prise en charge

Problématiques relevées	Questionnement/analyse	Actions existantes	Propositions Contrat de ville 2015/2020
Infractions RSD	Coordination des acteurs : Police municipale, service sociaux, associations ? Financement de l'accès au logement par le droit commun pour les logements concernés par une procédure ?	Convention commune/Habitat et développement avec engagement financier de la commune Permanences : ADIL, Habitat et développement Accompagnement des locataires dans les premières démarches par le service de Police Municipale Partenariat services sociaux / Police Municipale	Promouvoir les droits et devoirs des locataires et propriétaires, Promouvoir les solutions existantes auprès de propriétaires bailleurs privés Développer le partenariat avec les services du Conseil départemental /FDUSL

SIGNATURES

L'ETAT


Représenté par M. Bernard GONZALEZ, Préfet de Vaucluse

Pour le préfet,
le sous-préfet chargé de mission,


Charbel ABOUD

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ENCLAVE DES PAPES ET DU PAYS DE GRIGNAN

Représentée par M. Myriam GROS, Président



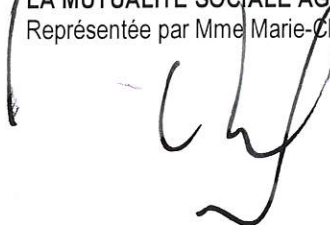
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Représenté par M. Maurice CHABERT, Président



LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

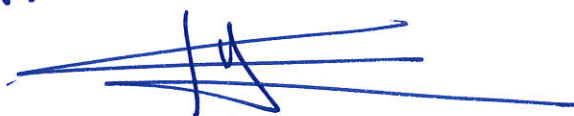
Représentée par Mme Marie-Claude SALIGNON, Présidente



POLE EMPLOI

Représenté par M. Marc ZAMPOLINI, Directeur Territorial Vaucluse

P/O MARC ZAMPOLINI



L'EDUCATION NATIONALE

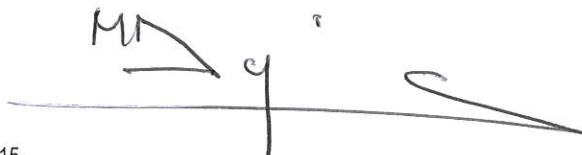
Représenté par M. Bernard BEIGNIER, Recteur

B BEIGNIER DAREN



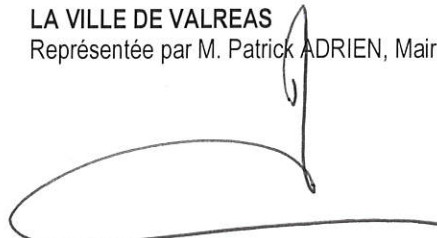
OPHLM DE LA VILLE D'AVIGNON

Représenté par M. DEJOUX, Directeur Général

MDJ


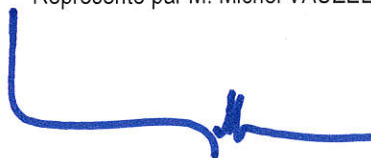
LA VILLE DE VALREAS

Représentée par M. Patrick ADRIEN, Maire



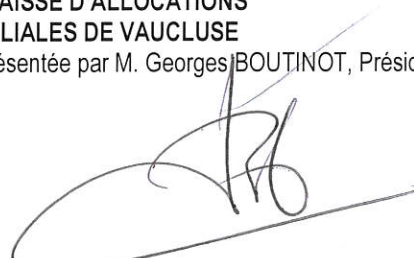
LE CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Représenté par M. Michel VAUZELLE, Président



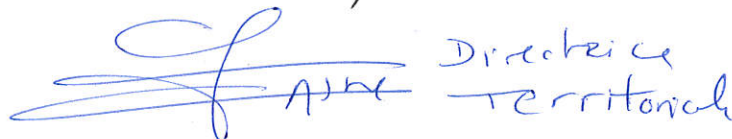
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE

Représentée par M. Georges BOUTINOT, Président



LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Représentée par Mme C. ASSIE, Directrice Régionale

Directrice territoriale


L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Représenté par M. Paul CASTEL, Directeur général

P/ NBENAYACHE



GRAND DELTA HABITAT

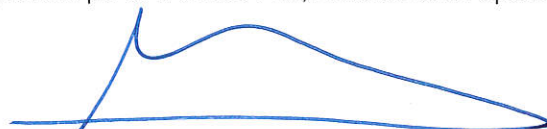
Représenté par M. Xavier SORDELET, Directeur Général

au Délégation, J. SORIEA



LE MINISTERE DE LA JUSTICE

Représenté par M. BADORC Yves, Procureur de la République



ANNEXES

1. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

1.1 La Caisse d'Allocations Familiales

La politique d'Action Sociale Familiale de la CAF de Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles de son schéma directeur départemental, d'inscrire son intervention dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, selon les axes suivants :

- aide à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- contribution à l'amélioration de la qualité de vie des familles, et implication dans leur environnement social ;
- aide à la réhabilitation de la fonction parentale et des liens familiaux ;
- impulsion à l'expression de la citoyenneté.

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux partagés entre les acteurs de chaque territoire concerné, la Caf inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés. Pour ce faire, elle mobilisera :

- la connaissance de terrain et les techniques d'intervention territoriale de ses agents de développement social,
- ses outils d'intervention traditionnels : contractualisation enfance et jeunesse, agréments de projets sociaux, soutien aux associations relevant de son champ de compétence, dispositifs d'accompagnement à la scolarité et d'organisation des temps péri et extra scolaires, etc...

Subsidiairement et par un examen au cas par cas par son Conseil d'Administration, la Caf se prononcera sur les projets susceptibles de répondre à des besoins repérés. Elle conditionnera sur la durée du CUCS l'éventuelle reconduction de ses soutiens à la production de bilans évaluatifs annuels garantissant la pertinence de l'action ou du projet ainsi que leur plus-value.

Enfin, la Caf sera partie prenante de toute démarche d'évaluation du CUCS et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et de conditions de vie de leurs occupants.

1.2 La Mutualité Sociale Agricole

La politique d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Alpes Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles de son plan d'action sociale, d'inscrire son intervention dans la politique de la ville, selon les axes suivants :

Concernant la famille, l'enfance et la jeunesse :

- aide à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- aide à la fonction parentale et des liens familiaux,
- soutien à la réussite scolaire,
- prévention santé
- l'implication des jeunes durant leur temps libre dans leur environnement social et citoyen.

Concernant les ressortissants

- contribution à l'amélioration de l'accès aux droits, tant au niveau administratif qu'au niveau de la santé et ou d'autres droits fondamentaux.

Concernant l'insertion professionnelle

- aide à lever les freins à l'accès à l'emploi (mobilité, maîtrise de la langue française, santé...).

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux partagés entre les acteurs de chaque territoire concerné, la MSA inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés. Pour ce faire, elle mobilisera :

- Sa présence sur le département avec ses permanences administratives décentralisées et les techniques d'intervention territoriale de ses agents en développement social local.
- Ses dispositifs de droit commun et sa politique d'action sociale :
- En direction des familles et des jeunes : contractualisation des contrats enfance et jeunesse, financement de l'animation globale des centres sociaux, valorisation de l'appel à projet jeunes, dispositifs d'accompagnement à la scolarité, politique vacance et organisation des temps péri et extra scolaires, paiement des prestations de services uniques, ordinaires et/ou spécifiques...

- En direction du public fragilisé et ou marginalisé: partenariat avec son réseau associatif et notamment l'ACAF/MSA (organisme de formation) et PVS-LASER (insertion professionnelle et IAE).
- Au titre de la prévention santé en lien avec l'association régionale (ASEPT PACA) et les différents programmes de prévention santé, tels que bien vieillir, bilan de santé, nutrition, afin de permettre aux bénéficiaires d'être acteurs de leur santé.

Subsidiairement et par un examen au cas par cas, la MSA se prononcera sur les projets nouveaux et innovants susceptibles de répondre à des besoins non satisfaits en direction des allocataires ou ressortissants sur les thématiques suivantes : parentalité, réussite éducative, temps libre, prévention santé, habitat et logement insalubre, intergénérationnel, insertion professionnelle.

Elle conditionnera sur la durée du Contrat de ville l'éventuelle reconduction de ses soutiens à la production de bilans évaluatifs annuels précisant le nombre de ressortissants et ou allocataires et ou assurés à la MSA bénéficiaires et indiquant la pertinence de l'action ou du projet ainsi que leur plus-value.

Enfin, la MSA sera partie prenante de toute démarche de diagnostic et d'évaluation du Contrat de ville et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et des conditions de vie de leurs habitants.

1.3 Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Engagement régional pour la cohésion urbaine et l'égalité des territoires

Malgré leur dynamisme, leur attractivité et leur potentialité, les grandes et moyennes agglomérations urbaines de la région sont confrontées à des problématiques préoccupantes. Certains des quartiers qui les composent sont devenus des lieux d'insécurité sociale et d'exclusion qui atteignent des taux sans précédent en matière de chômage et de pauvreté.

Au total c'est plus d'un million de personnes dans les territoires urbains de notre région qui sont particulièrement exposées à ces processus d'exclusion et de relégation urbaine. D'après l'atlas social 2013 du Dispositif Régional d'Observation Sociale PACA (DROS), 24% des habitants des territoires Politiques de la Ville de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont en situation de grande pauvreté. Par ailleurs, l'ensemble des indicateurs démontre une demande d'emploi et un niveau de précarité plus forts dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) que dans le reste du territoire régional.

Partant de ces constats, la Région a engagé depuis maintenant de nombreuses années avec ses moyens qui restent modestes dans ce domaine, une politique intégrée de solidarité territoriale adaptée à la fois aux territoires urbains, mais également aux territoires périurbains ou ruraux en déficit de service public. Cette politique est faite de mesures concrètes, réactives et concertées afin d'agir sur les conséquences mais également sur les causes des mécanismes qui produisent de l'exclusion et de la pauvreté en milieu urbain.

La Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 désigne les Régions comme des acteurs incontournables de cette politique publique afin de donner aux côtés de l'Etat, une dimension régionale à la contractualisation 2015-2020 pour la Ville.

Dans la perspective que la Région puisse trouver toute sa place dans cette nouvelle démarche de contractualisation tout en conservant une position de dimension régionale conforme à ses responsabilités et aux moyens dont elle dispose, elle a souhaité définir son engagement en donnant des orientations et des priorités à son action pour la durée du prochain CPER en matière de développement urbain des territoires prioritaires. Cet engagement repose sur les principes suivants :

Une articulation forte entre les compétences de droit de la Région (Formation Professionnelle, Education, Développement économique, Transport, Aménagement) et ses politiques volontaristes, afin de permettre la prise en compte des problématiques spécifiques que rencontrent les populations qui vivent dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville.

Des orientations déterminées en fonction de quatre enjeux transversaux aux trois piliers définis par la loi :

- l'égalité d'accès de tous les habitants aux droits, aux services et équipements publics, à la santé et au logement ;
- l'inclusion dans la Ville et la restauration du lien social ;
- le développement de l'activité et de l'emploi ;
- la sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes les plus en difficulté.

Une stratégie d'action de dimension régionale contractualisée avec l'Etat dans le cadre du CPER 2015-2020 et soutenue par des fonds FSE/FEDER.

Un engagement réciproque entre la Région et ses partenaires afin que les équipes opérationnelles de la Politique de la Ville mobilisent les dispositifs qu'elle développe dans le cadre de ses politiques de droit commun.

La poursuite des politiques régionales d'égalité territoriale au bénéfice des quartiers urbains qui sont sortis de la géographie prioritaire et des territoires périurbains ou ruraux qui rencontrent des problématiques particulières en matière de cohésion sociale.

Une priorité forte à des initiatives de territoire qui fédèrent un large partenariat, favorisent une participation effective des acteurs et des habitants, permettent de nouvelles formes de médiation, s'inscrivent dans une dimension transversale aux piliers définis par la loi de programmation pour la Ville et peuvent en ce sens, être qualifiées d'innovantes sur le plan social.

Une mobilisation coordonnée de l'ensemble des outils et moyens régionaux dédiés à l'observation économique, sociale et spatiale, notamment des centres ressources et observatoires soutenus par la Région, afin d'adosser l'action des partenaires de la Ville à une stratégie qui soit élaborée à partir d'une connaissance approfondie des territoires urbains de la région et des processus qui président à leur développement.

Selon ces principes et en fonction des priorités qui suivent, la Région entend contribuer aux nouveaux contrats de Ville et inscrire son action dans le cadre de leurs trois piliers :

- la cohésion sociale,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

I) La cohésion sociale : la lutte contre les inégalités et les discriminations territoriales

Au sens où la loi entend la politique publique en matière de cohésion sociale, la Région n'exerce pas une responsabilité particulière dans ce domaine. Toutefois sa compétence sur les lycées, ainsi que les politiques volontaristes qu'elle développe depuis de nombreuses années, dans les champs croisés de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, du développement social, de la santé et de l'alimentation, du soutien à la vie associative et de l'accès à la culture et au Sport, lui ont permis de contribuer fortement à l'effort de cohésion sociale au bénéfice de l'ensemble du territoire régional, et tout particulièrement des quartiers de la Politique de la Ville.

Par ailleurs, la priorité accordée à la jeunesse par l'Exécutif régional, en lien avec ses compétences, l'a amenée à considérer comme opportun de contractualiser avec l'Etat dans le cadre d'un PACTE régional pour la Jeunesse adopté en février 2014 afin de promouvoir une plus grande coordination de l'action publique et de mieux aider les jeunes à faire face aux problématiques qu'ils rencontrent. De même, l'égalité entre les femmes et les hommes est une finalité majeure que la Région s'est engagée à poursuivre dans le cadre d'une politique intégrée dont les objectifs sont fixés par une délibération adoptée en juin 2014.

Ces deux enjeux ont donc également vocation à orienter son intervention en matière de Politique de la Ville. A cet effet, sa contribution aux contrats de ville au titre de la cohésion sociale obéira aux priorités qui suivent :

1. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Région dispose, depuis 2007, d'un programme entièrement dédié à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence exercées à l'encontre des femmes, véritable levier pour développer une politique dans le domaine.

Dans le cadre de sa politique volontariste de promotion de l'égalité femme-homme, la Région soutient, via des partenariats avec des acteurs régionaux incontournables de l'EFH (CIDFF, URCIDFF et MFPF PACA), des actions plus spécifiquement orientées vers l'égal accès des femmes et des hommes à leurs droits : accès aux droits en matière juridique, accès à l'emploi et à la formation, accès à l'IVG-contraception, lutte contre les violences faites aux femmes...

Ces actions correctrices des inégalités subies par les femmes sont indispensables ; toutefois, elles ont jusqu'à présent laissé peu de place à la dimension « préventive » que représente la lutte contre les stéréotypes de sexe et la mobilisation des acteurs du territoire régional en faveur de l'égalité femmes-hommes. Cet aspect est pourtant incontournable au regard de la reproduction des inégalités entre les hommes et les femmes dès le plus jeune âge par l'éducation, puis lors de l'entrée dans la vie professionnelle, dans l'accès aux loisirs, à la culture, au sport, à la santé, au logement...

La démarche intégrée adoptée le 27 juin 2014 acte notamment la généralisation de la prise en compte des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques régionales.

Il apparaît que la situation des femmes dans les territoires qui concentrent des problématiques de développement social et économique dont les quartiers urbains prioritaires, est d'autant plus difficile en termes de santé, de logement, de qualification et d'emploi. A cet effet, la Région veillera dans le cadre de la Politique de la Ville :

- au développement de la fonction « ressource » en améliorant la lisibilité de l'offre en matière d'accès aux droits des femmes afin de rendre l'ensemble des ressources disponibles directement accessible aux femmes qui vivent dans ces territoires ;
- à la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs de territoire afin qu'ils se saisissent des enjeux de l'EFH
- au soutien aux actions de prévention des inégalités femme –homme et de lutte contre les stéréotypes.

2. La lutte contre les discriminations territoriales

Les différentes formes de discrimination font partie intégrante des processus d'exclusion à l'œuvre dans les territoires urbains. Elles touchent particulièrement les jeunes qu'ils soient sortis du système scolaire sans qualification ou qu'ils aient pu valider un diplôme. Elles ont des conséquences sur l'accès au logement, aux soins, à la formation, à l'emploi et à l'évolution professionnelle.

Si la loi encadre la répression des actes discriminatoires, il appartient toutefois aux acteurs publics selon leurs domaines de compétences respectifs, de faire en sorte de prévenir ces situations. Au-delà des actions déjà soutenues dans le cadre de la politique régionale des solidarités, la Région se propose de poursuivre plusieurs objectifs plus particuliers au titre de la Politique de la Ville :

- développer l'accès au contrat d'apprentissage des jeunes des quartiers prioritaires, en menant des actions incitatives auprès des employeurs afin que les jeunes qui le souhaitent, puissent bénéficier d'une formation qualifiante dans le cadre de l'alternance formation-entreprise ;
- favoriser l'hébergement et le logement des jeunes, notamment ceux en parcours dans le Service Public Régional de Formation et d'Education. A cet effet, la démarche et les partenariats déjà engagés avec les acteurs spécialisés seront approfondis de façon à apporter des réponses pérennes aux jeunes. Il s'agira notamment d'impulser une plus grande coordination des acteurs afin de faire évoluer l'offre existante en fonction des besoins repérés par les acteurs de la formation et de l'insertion. Le soutien aux missions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des jeunes en difficulté dans ce domaine, sera également amplifié;
- promouvoir la professionnalisation des acteurs, enjeu pour lequel elle entend développer un dispositif régional de sensibilisation et d'information autour des situations de discrimination ;
- soutenir des projets visant concrètement la lutte contre les discriminations, portés par des acteurs reconnus et qui ont vocation à apporter une attention particulière aux publics jeunes (centre sociaux, missions locales, réseaux de l'Education populaire...).

Faciliter l'accès de tous à un service public de qualité permet également de prévenir les discriminations et la relégation territoriale. Créées initialement sur les zones rurales ou urbaines éloignées, *les maisons de services au public* sont chargées d'assurer une présence territoriale de l'ensemble des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou des organismes chargés d'une mission de service public.

Afin de faciliter et de favoriser la généralisation de ce type de projets sur les quartiers les plus enclavés, la Région entend les soutenir sur trois plans :

- une aide au démarrage (investissement et/ou fonctionnement) pour accompagner les projets dans leur adaptation au territoire (nécessité d'itinérance, mise en place de services dématérialisés...);
- l'aide à la formation des personnels d'accueil dans le cadre de recrutement de personnes en contrat d'avenir ;
- le développement d'actions de médiation sociale visant à faciliter l'accès de tous les habitants à ces espaces.

3. L'égalité d'accès à la santé et à la prévention

La politique de santé de la Région a pour objectif la réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins et à la prévention. Cette politique s'est structurée en direction des jeunes et des publics les plus vulnérables autour de trois dispositifs emblématiques : les Maisons Régionales de la Santé (MRS), le dispositif d'accès à la contraception pour tous (Pass Santé + prévention-contraception) et le Programme Régional Alimentation Santé Environnement (PRASE).

Ainsi, dans une région marquée par les inégalités géographiques et sociales d'accès aux soins et à la prévention, le volet santé des futurs contrats de ville vient conforter les orientations prises par la Région dans ce domaine. L'accès aux soins, à l'éducation à la santé et à la prévention y sont définis comme des enjeux majeurs. La territorialisation des politiques de santé y est encouragée, tout particulièrement au travers des Contrats Locaux de Santé (CLS), notamment en

Dans cette logique, la Région propose de contribuer au volet Santé des futurs contrats de Ville et de structurer son intervention autour de trois niveaux complémentaires :

- l'articulation de l'action régionale avec les Ateliers Santé Ville (ASV) et les Contrats Locaux de Santé (CLS) : ces dispositifs participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé en permettant une meilleure coordination des actions de la santé, de la prévention, de l'offre de soins et du médico-social, agissant sur les déterminants de santé. Dans la mesure où le volet santé des futurs contrats de Ville devra intégrer ces dispositifs, la Région soutiendra l'émergence d'ASV ainsi que les démarches visant l'élaboration de CLS, notamment en mobilisant les ressources de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) sur les étapes du diagnostic territorial ;
- le développement des MRS: la pertinence de ce dispositif est de permettre des partenariats entre les professionnels de l'offre de soins de 1er recours, les acteurs de la prévention et ceux du social, dans une logique de proximité. Il s'agira que ces démarches favorisent le développement d'une dynamique locale de santé plus globale et ouverte à l'ensemble des habitants.

- trois champs d'intervention ciblés : la Région soutiendra prioritairement dans le volet santé des contrats de Ville, les actions de formation et de sensibilisation des acteurs relais et des jeunes en lien avec le volet 1 du dispositif d'accès à la contraception pour tous ; les actions de prévention des conduites à risque ; les actions de réduction des inégalités en termes d'exposition aux facteurs de risques environnementaux et d'accès aux soins en lien avec le Programme Régional Alimentation Santé Environnement (PRASE), dans lequel une attention particulière est accordée aux actions d'éducation nutritionnelle.

La Région veillera à ce que ces actions soient inscrites dans les Plans Locaux de Santé Publique des ASV et/ou dans les CLS, lorsqu'ils existent.

4. L'appui à la vie associative et aux actions éducatives

La Région est très attachée à l'organisation et au dynamisme de la vie associative qui est un élément fondamental de développement du lien social et de la solidarité. A ce titre, elle mène une politique de soutien à la vie associative adossée à des pôles territoriaux d'appui au tissu associatif qui ont pour missions à travers la mise à disposition de ressources et d'outils, d'accompagner les démarches de projet ainsi que la formation des acteurs.

En concertation avec la Région et les réseaux de l'éducation populaire qui portent ce dispositif, il pourra se voir mobiliser plus spécifiquement en appui aux projets de développement du tissu associatif inscrits dans les contrats de Ville.

Une attention particulière pourra également être portée dans le cadre du dispositif *Convention de Vie Lycéenne et Apprentie (CVLA)* aux projets éducatifs des lycées et des CFA accueillant massivement des jeunes issus des quartiers de la Politique de la Ville, qui concourent à lutter contre le décrochage scolaire et à créer les meilleures conditions de la réussite au diplôme.

L'aide régionale individuelle au financement du troisième module du *brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)* sera prioritairement mobilisée en direction des jeunes rencontrant des problématiques sociales importantes et souhaitant développer une première expérience dans le secteur de l'animation.

5. Le soutien aux centres sociaux

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale constituent des partenaires privilégiés de la politique volontariste régionale en matière de solidarité territoriale. Dans ce domaine, le rôle de la Région est désormais reconnu de tous, tant au niveau institutionnel, que dans le cadre de son partenariat avec les CAF, des conventions départementales et du soutien qu'elle apporte aux fédérations qui structurent ce réseau.

Ces structures majoritairement gérées par des associations restent néanmoins fragiles et doivent faire face dans le même temps à des problématiques liées aux modes de gouvernance de l'animation sociale, à la mobilisation des bénévoles et à des usagers très fortement touchés par les situations de précarité et de relégation sociale.

Dans ce contexte, il est donc proposé de poursuivre et de développer le partenariat avec les CAF et les communes pour soutenir et renforcer l'action des structures d'animation sociale afin de les accompagner dans leurs initiatives visant à développer les initiatives en lien avec les priorités régionales particulièrement en direction des jeunes.

Dans les territoires dépourvus de centres sociaux, elle souhaite contribuer aux côtés des partenaires (Etat, CAF, communes, CG), à l'émergence de telles structures et si le besoin est avéré, soutenir des projets alternatifs et participatifs, notamment quand les associations porteuses disposent d'une reconnaissance de l'ensemble des partenaires.

6. L'accompagnement des parcours des jeunes les plus en difficultés et le développement de la médiation sociale

Dans leur dimension cohésion sociale, les nouveaux contrats de Ville, ont vocation à intégrer les enjeux relatifs à la Prévention de la Délinquance, notamment les actions initiées par les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Afin de rendre plus efficace l'exercice de ses compétences de droit, la Région s'est engagée de manière volontariste dans le champ de la prévention de la délinquance, de l'aide aux victimes, de l'accès aux droits et de la médiation entre les lycées et leur environnement mais aussi dans les transports ferroviaires régionaux.

A cet effet, elle a notamment développé un partenariat d'action avec le Ministère de la Justice, l'Education Nationale, les Préfectures et la SNCF.

Dans le cadre de ces partenariats déjà anciens, la Région poursuivra son soutien à des actions en direction des habitants des quartiers de la Politique de la Ville, il sera accordé une priorité aux projets :

- d'accès aux droits, aux mesures de Justice et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sous mains de justice ou rencontrant des problématiques difficiles ;
- de médiation sociale aux abords des lycées et dans les lignes TER relevant des territoires politique de la Ville ou visant à mailler le partenariat local autour de ce dispositif ;
- d'ouverture des équipements sportifs des lycées aux jeunes habitants de ces quartiers en partenariat avec les Rectorats, le monde associatif et les acteurs du mouvement sportif.

7. L'accès aux activités culturelles et sportives

La Région développe dans ces deux domaines des politiques volontaristes de dimension régionale qui ont un caractère structurant. Elle considère ces éléments comme essentiels dans l'action publique en matière d'éducation permanente, de

cohésion sociale et de développement de la citoyenneté, tout particulièrement s'agissant des jeunes et des femmes en situation d'exclusion.

A cet effet, elle a souhaité dans les cadres d'intervention sectoriels dont elle s'est dotée, porter une attention particulière aux projets des organismes du secteur culturel et des clubs sportifs qui inscrivent leur action dans le cadre de la Politique de la Ville

Les projets relevant de cette logique, répondant aux critères des cadres d'intervention de la Région et soutenus par les partenaires dans le cadre de la Politique de la Ville, pourront donc se voir pris en compte au titre de ces secteurs dans la limite des priorités arrêtées par chaque contrat et des budgets alloués par la Région à cet effet.

8. L'aide aux besoins élémentaires

Enfin, il y a lieu de rappeler que la Région entend lutter contre la pauvreté à tous les niveaux, en prévenant ses causes et en limitant ses effets. C'est un objectif transversal auquel contribuent l'ensemble des priorités d'action énoncées dans les trois piliers du présent engagement.

Toutefois, il faut aussi évoquer dans le cadre des contrats de Ville, le soutien direct à des dispositifs qui permettent l'accès aux besoins élémentaires. La priorité est donnée à l'aide alimentaire et l'accueil de jour. Portées par des acteurs de terrain qui structurent la mise en œuvre des politiques de solidarité dans ces domaines, ces interventions visent les publics les plus démunis.

II) Le développement de l'activité économique et de l'emploi : un nouveau pilier essentiel au développement humain, social et économique des territoires

Fondée à l'origine sur les approches urbaines et sociales, la Politique de la Ville est aujourd'hui amenée à mettre les questions du développement économique des quartiers et de l'accès à l'emploi de leurs habitants au centre de ses préoccupations.

Plusieurs évaluations récentes de dimension nationale ont confirmé cette nécessité. Toutes démontrent que les écarts de chômage considérables entre les ZUS et le reste des agglomérations n'étaient pas en cours de réduction avant le retournement conjoncturel de 2008 et qu'ils tendent à s'aggraver depuis.

Les jeunes qui habitent ces quartiers sont les premières victimes de cette situation. Si ce constat d'échec est le produit de processus multiples et complexes, les observateurs s'accordent pour mettre en avant quelques éléments déjà anciens :

- un très bas niveau de qualification à la sortie du système scolaire qui se rajoute à une faible capacité de mobilité des populations qui résident dans des quartiers où l'activité économique est généralement peu diversifiée ;
- des discriminations à l'embauche, y compris au détriment des diplômés ;
- une politique nationale de l'Emploi amenée à prendre le relais du système scolaire, qui n'accorde pas de véritables moyens supplémentaires aux habitants des quartiers prioritaires sur le motif d'une prise en charge de cette problématique par la Politique de la Ville ;
- une plus grande difficulté à accueillir, informer, mobiliser et orienter les habitants vers les dispositifs de formation et d'insertion professionnelle.

Il est à souligner que les travaux récents du DROS et de l'ORM, laissent entrevoir une tendance locale encore accentuée de certaines des problématiques évoquées ci-dessus. Ils corroborent les chiffres sur la géographie de la pauvreté dans notre région qui s'avère particulièrement marquée dans les territoires Politique de la Ville.

Considérant ces éléments, la loi de programmation pour la Ville identifie désormais le développement de l'activité économique et de l'emploi comme un volet à part entière des nouveaux contrats de Ville.

Elle recommande par ailleurs que la politique de la Ville s'adosse plus fortement que par le passé, aux politiques « de droit commun » déjà menées par les partenaires dans ce domaine.

A cet effet, il y a tout lieu de préciser que dans l'organisation actuelle de l'action publique en matière de développement de l'Emploi et le niveau de responsabilité attribué à chacune des institutions dans ce domaine, c'est bien l'Etat qui dispose de l'essentiel des moyens législatifs et financiers pour agir, notamment via la prise de mesures incitatives dans le cadre du code du travail mais également au titre de sa responsabilité en matière de coordination des deux grands réseaux nationaux que représentent Pôle Emploi et les missions locales.

Pour autant, sans être en responsabilité sur la totalité du champ, la Région dispose de deux types de leviers qui lui donnent la possibilité d'initier des démarches d'une portée avérée :

- les dispositifs qu'elle développe dans le cadre de ses compétences légales en matière d'apprentissage, de formation et d'orientation professionnelle,
- l'ensemble de l'action qu'elle met en oeuvre en matière de développement économique, que ce soit dans le cadre de la responsabilité qu'elle exerce dans ce domaine ou au titre de sa politique volontariste de soutien à l'économie sociale et solidaire..

A cet effet, sa contribution aux contrats de ville au titre du développement de l'activité économique et de l'emploi obéira aux orientations qui suivent :

1. L'appui à l'entrepreneuriat

L'enjeu est de favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun et de consolider les liens entre les actions de la Politique de la Ville et les acteurs économiques.

En effet, la Région soutient des réseaux d'accompagnement à la création et au développement d'activités.

Ces services d'accompagnement doivent pouvoir être accessibles aux habitants des quartiers qui développent une activité.

Par ailleurs, la Région entend poursuivre son soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création et au développement d'activité dans les territoires de la Politique de la Ville. Une attention particulière sera portée à des actions de soutien à l'entrepreneuriat au féminin notamment dans le cadre de la convention entre l'Etat, la Région et la Caisse des Dépôts sur le sujet, ou encore à des modes d'accompagnement adaptés aux problématiques rencontrées par les créateurs d'entreprise des quartiers prioritaires.

En conséquence, elle réunira régulièrement les animateurs des contrats de ville pour les informer de l'offre territoriale de services proposée, que ce soit en soutien à l'entrepreneuriat classique ou à celui plus particulier à l'économie sociale et solidaire.

2. L'appui au développement de l'activité économique

La Région, dans le cadre de ses dispositifs de droit commun et en tant que chef de file en matière de développement économique, accompagnera selon ses priorités et avec l'ensemble des moyens dont elle dispose, le projet de développement mis en place par l'agglomération pour ces quartiers.

Une convergence sera recherchée avec l'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) sur l'immobilier d'activité et commercial. La CDC et la Région Provence Alpes-Côte d'azur pourront s'engager dans un processus de mise en commun des projets identifiés dans les quartiers prioritaires conformément à la convention passée en octobre 2014.

La Région se propose également d'initier et d'animer au niveau régional et en lien avec les services de l'Etat, un réseau d'acteurs économiques et d'entreprises impliqués dans le développement de l'activité et de l'emploi dans les territoires de la Politique de la Ville.

Ce réseau pourrait notamment contribuer à accompagner et à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux de l'emploi et de la formation autour d'actions collectives visant à la diversification de l'activité économique et à l'évolution du système d'orientation professionnelle et de l'offre de formation dans les quartiers de la Politique de la Ville les plus impactés par les mutations économiques et le chômage.

3. L'accès à l'orientation et à la qualification

Dans le cadre de ses compétences en matière d'orientation et de formation professionnelle, la Région examinera avec l'Etat et le bloc communal, les conditions du renforcement de l'accès à l'information sur l'insertion et la formation à l'occasion de la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) dont elle a désormais la responsabilité. Si nécessaire, il pourra être étudié une délocalisation dans la proximité des jeunes de quartiers prioritaires, de certains services portés par le réseau des missions locales et de l'orientation.

Elle confirmera également la priorité à ces jeunes dans l'accès au bloc de formation du Service Public Régional de Formation qui est qualifié de dispositif « *nouvelle chance* » et a pour finalité l'acquisition des premiers savoirs et la construction du projet professionnel.

A cet effet, la géolocalisation des bénéficiaires de la formation professionnelle sera généralisée et mise à disposition des partenaires et prescripteurs afin qu'ils puissent apprécier localement, les taux d'accès des jeunes à l'offre du service public régional de formation professionnelle, de formation initiale aux métiers du sanitaire et social et d'Apprentissage, telle que déclinée aux différents niveaux de formation.

4. Le soutien à l'emploi

La Région mène depuis des années une action volontariste en matière de soutien à la création d'emplois au travers d'un nombre important d'interventions directes et indirectes.

Celles-ci s'inscrivent notamment dans le champ du développement de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion par l'activité économique ou encore de la qualification des personnes en emploi d'avenir. Dans le cadre de l'animation qu'elle réalise autour de cette politique, la Région appuiera la mobilisation de ces dispositifs et mesures par les partenaires des Contrats de Ville.

De façon plus globale, la Région veillera à ce que les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dont elle soutient la fonction d'ingénierie, portent une attention particulière aux publics prioritaires des Contrats de Ville, notamment au titre de leur rôle d'interface avec le monde de l'entreprise et de facilitateur de la mise en œuvre des clauses sociales.

III) Cadre de vie et renouvellement urbain : qualité urbaine, participation citoyenne et développement durable

Dès 2010, la Région a fixé les modalités de son engagement dans les Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) en définissant des priorités :

- la réhabilitation des logements sociaux ;
- les aménagements ;
- les équipements et locaux associatifs ;
- l'ingénierie et la conduite de projets ;
- de manière plus ponctuelle, les aménagements et espaces commerciaux et artisanaux et exceptionnellement de la création de logements sociaux.

C'est dans le cadre de ces priorités qu'elle a contribué aux programmations de 26 conventions sur le territoire régional. Le contexte national et régional de l'intervention publique en matière de rénovation est aujourd'hui en évolution sensible. Les contrats de Ville, définis par la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion sociale, représentent le nouvel outil proposé par l'Etat au bénéfice des quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, le Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine, NPNRU, portant sur la période 2014-2024, va cibler 150 à 200 quartiers en France, parmi la liste des 1300 quartiers Politique de la Ville, présentant des difficultés sociales et d'importants dysfonctionnements urbains, pour y déployer des opérations lourdes.

Les objectifs incontournables de ces projets de rénovation urbaine devraient être les suivants :

- augmenter la diversité de l'habitat tout en favorisant les espaces de nature ;
- favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement ;
- renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ;
- viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition énergétique ;
- réaliser des aménagements de qualité

Ces objectifs, s'ils sont généraux, qualifient cependant la réalité socio-urbaine de ces quartiers. En ce sens la Région entend s'y associer, sous condition d'une analyse précise de la programmation opérationnelle de chaque PRU.

Par ailleurs, l'Institution régionale a révisé son cadre d'intervention Habitat et Logement au terme d'une démarche d'évaluation de son efficacité. A partir de cette révision dont les éléments sont précisés au sein d'un cadre d'intervention spécifique, il est convenu de donner les priorités suivantes à l'action régionale au titre du volet renouvellement urbain des contrats de Ville :

1. La réhabilitation des logements et des bâtiments

Les orientations du programme *Rhéa HLM 2* prévoient une intervention significative de la Région sur ce volet, au travers de conventions passées avec les bailleurs sociaux. A cet effet, il y a lieu de souligner l'enjeu social des opérations de réhabilitation thermique qui sont menées au bénéfice des habitants et de leur pouvoir d'achat avec pour finalité de diminuer la facture énergétique.

La question des démolitions, sur laquelle la Région n'intervenait pas dans la première génération des PRU peut également se voir approcher de manière pragmatique. Il y a lieu de prendre en compte la notion « d'obsolescence » du bâti. Le coût de réhabilitation serait dans certains cas dissuasif au regard des possibilités de gain énergétique, de durabilité des travaux envisagés, et dans la mesure où les opérations de reconstitution de l'offre se feraient à loyer constant pour les ménages, en considérant aussi qu'un programme neuf doit respecter à minima la réglementation thermique 2012.

Cette question doit toutefois être appréhendée à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération afin d'éviter de concentrer les opérations de reconstruction sur un quartier en particulier.

2. Les espaces publics partagés

Afin de garantir la cohérence de l'intervention de la Région et de l'ensemble des aménagements réalisés, il est préconisé de passer par une phase préalable d'étude. Il s'agit d'établir un diagnostic urbain mais aussi d'identifier les éléments programmatiques nécessaires à l'élaboration d'un cahier des charges permettant de fixer des objectifs de qualification des espaces dans un souci de développement durable.

Dans ce cadre, la Région entend favoriser la mobilité douce, l'ouverture du quartier sur la ville et la continuité écologique. Ces démarches en amont pourraient être réalisées par des équipes pluridisciplinaires intégrant notamment une compétence « paysage ».

Sur la base de ces phases d'études, la Région interviendra sur les espaces publics partagés en soutien à des opérations qui seront portées par les bailleurs ou les communes et les EPCI. En effet, les comportements les plus inciviques interviennent sur les espaces de ce type mal qualifiés et pour lesquels l'intervention publique est déficiente. A cet égard, il apparaît essentiel de repenser des espaces publics innovants, à l'aune des attentes des habitants.

Les interventions sur l'espace urbain comme vecteur de lien social

Ces interventions visent à requalifier les abords et espaces extérieurs des immeubles; elles sont à distinguer des aménagements urbains lourds réalisés en maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Les travaux éligibles concernent la partie des espaces qui relèvent de la domanialité HLM. Ils portent sur les pieds et abords des immeubles de logements sociaux, les accès piétons aux immeubles, ainsi que les espaces partagés qu'ils soient des espaces verts, des espaces de jeux ou de rencontres et des aménagements de jardins type « participatifs, familiaux ou ouvriers ». La question de la gestion de ces aménagements devra être intégrée dès la phase étude pour favoriser lors de leur conception, une adéquation avec les moyens alloués à leur bon entretien. La problématique de l'adaptation au changement climatique pourra également être prise en compte dans le choix des végétaux. Une gestion participative et citoyenne sera systématiquement recherchée.

Une attention toute particulière sera portée à la création, par les bailleurs comme par des collectivités, de ces jardins chaque fois que cela sera possible en fonction des contraintes et opportunités existantes (emprise foncière disponible, partenaires et structures d'accompagnement existantes dans le quartier...). Des aides au foncier, au premier investissement et à l'animation pourront être apportées par la Région.

Les expériences menées montrent que la création de ce types de jardins (jardins familiaux, jardins pédagogiques...) participe fortement au développement du lien social, au mieux vivre ensemble et à plus de citoyenneté, sans négliger l'aspect éducation alimentaire.

Pour les quartiers inscrits dans les contrats de ville et le NPNRU, cette approche de la résidentialisation et de l'animation sociale est indissociable d'une démarche partenariale de Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

Les aménagements urbains

Le désenclavement physique des quartiers et leur inclusion dans la Ville représentent également des priorités dans la lutte contre la relégation urbaine. Les projets d'aménagement urbain sont le plus souvent à la charge quasi exclusive des collectivités.

Conformément à ce qui constitue une priorité au cœur de nombre de ses politiques, notamment celles en direction des jeunes, des femmes isolées ou encore de populations marginalisées, l'intervention de la Région portera tout particulièrement sur des investissements qui peuvent favoriser la mobilité des habitants, notamment par les transports communs ou les liaisons douces permettant de réinscrire les quartiers dans la ville. Ce soutien permettra d'agir sur le foncier ou d'investir dans des équipements.

Les conditions de cette intervention devront être examinées à l'occasion des engagements que la Région souhaitera valider dans les nouveaux programmes ANRU.

3. Les démarches participatives d'amélioration du cadre de vie

Les habitants sont les premiers utilisateurs des espaces et services du quartier et plus largement de la ville ou l'agglomération dans lesquelles ils résident. A ce titre, ils ont une expertise d'usage des atouts et dysfonctionnements de leur quartier. En conséquence, ils peuvent jouer un rôle actif dans la gestion des espaces et dans l'amélioration de leur cadre de vie. Leur participation aux côtés des acteurs institutionnels, gestionnaires et associatifs à des instances de concertation ne peut que favoriser « le vivre ensemble ».

Afin de lutter contre le déficit démocratique et citoyen la Région, dans la continuité de la démarche ARV, entend proposer selon des modalités à définir avec les partenaires mais qui en tout état de cause pourraient s'appuyer sur les instances participatives déjà existantes ou sur les Conseils citoyens désormais prévus par la Loi, de soutenir des projets qui impliquent les habitants dans l'évolution de leur quartier.

Les actions soutenues auront pour objectifs :

- de faire participer les habitants à la construction de dispositifs locaux ou d'actions visant à améliorer leur cadre de vie de (utilisation des espaces, sensibilisation aux éco-gestes et au respect de l'environnement ...);
- d'impliquer directement les habitants qui pourraient être eux même porteurs de ces initiatives en soutenant la mise en place d'actions citoyennes;

Ces interventions devront revêtir un caractère innovant, permettre la mise en place des démarches de co-construction en développant de nouvelles formes de coordination habitants-bailleurs collectivités et favoriser les pratiques liées à l'environnement.

Ces projets pourraient à titre expérimental être soutenus prioritairement dans les territoires pour lesquels la Région est engagée dans le cadre de l'ANRU et/ou sur les territoires sur lesquels une démarche ARV est en cours.

4. Les équipements publics

Afin de concourir à l'amélioration de la vie des habitants des quartiers cibles et de conserver un niveau de service significatif, les quartiers doivent disposer d'équipements de proximité de qualité (scolaires, administratifs, sportifs, sociaux ou culturels). A ce titre, la Région soutiendra les projets de création ou de réhabilitation d'équipements permettant de maintenir du service public et une attractivité au sein de ces quartiers. Elle le fera dans le cadre de son engagement au titre du NPNRU mais également en mobilisant autant que ses moyens le lui permettent, ses politiques de droit commun à caractère obligatoire ou volontariste. A ce titre, elle pourra contribuer dans le cadre des critères propres aux secteurs concernés, à des investissements afin de construire, réhabiliter, ou moderniser :

- les centres sociaux labélisés par les CAF, acteurs essentiels de la cohésion sociale en direction desquels, elle développe une politique d'aide au fonctionnement dans le cadre d'un partenariat avec les CAF et le bloc communal
- les Maisons Régionales de la Santé labellisées et soutenues à son initiative dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé et de prévention ;
- les Instituts de formations aux professions paramédicales et au travail social conformément aux investissements préconisés dans le cadre du Schéma Régional des Formations du Sanitaire et du Social ;
- le développement de places en internat dans les lycées, au titre de sa responsabilité régionale en matière de construction et de fonctionnement des lycées et du partenariat qu'elle entretient dans ce domaine avec les Rectorats
- des équipements qui relèvent de sa compétence en matière de transports régionaux ;
- des projets d'équipements culturels qui relèvent des critères d'intervention en matière d'investissement tels que fixés par les cadres régionaux dans ce domaine ;
- des équipements sportifs de proximité dans les limites des critères d'intervention de la politique régionale en matière de développement des activités sportives ;
- certains investissements favorisant l'activité économique dans les quartiers prioritaires notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Conformément aux accords nationaux passés avec le Ministère Délégué à la Ville, 10% des fonds européens FEDER du Programme Opérationnel (PO) seront consacrés au financement d'une stratégie urbaine intégrée en faveur des quartiers urbains prioritaires. L'Etat et la Région veilleront conjointement à l'application de ce principe.

Suite à un processus de concertation étroit ayant associé la Région, l'Etat et les quatre agglomérations de Marseille, Nice, Toulon et Avignon qui représentent à elles seules plus de 70% de la population de la région vivant dans des quartiers prioritaires, il ressort qu'une stratégie urbaine intégrée pourrait être soutenue par les fonds FEDER au titre de différents volets :

- l'accompagnement à la création d'activités et d'entreprises par des aides à l'investissement ;
- le soutien à la mise en œuvre de projets visant à favoriser une mobilité durable ;
- le développement d'infrastructures sociales et sanitaires de proximité permettant de réduire les inégalités ;
- la lutte contre la précarité énergétique dans les logements sociaux.

Volets qui recoupent en partie certaines des précédentes priorités énoncées.

En ce sens, des contrats d'Initiatives Territoriales Intégrées (ITI) seront conclus avec les quatre grands EPCI. Chacun donnant lieu à une stratégie urbaine intégrée en matière de Politique de la Ville. Par ailleurs, des projets qui répondent aux volets précédemment cités pourront être soutenus en partenariat étroit avec les autres EPCI de la région concernés par la Politique de la Ville.

L'intervention du FEDER en faveur des quartiers prioritaires sera complétée par l'intervention de minimum 10 % des crédits du FSE qui financera des actions de formation professionnelle à destination des publics résidant dans les quartiers prioritaires de l'actuelle géographie de la Politique de la Ville.

Le présent engagement de la Région en matière de Politique de la Ville doit permettre aux acteurs locaux et notamment aux équipes opérationnelles en charge de la mise en œuvre des contrats de Ville, de solliciter la Région en amont de l'élaboration de leurs programmations et en fonction des priorités qu'elle s'est donnée.

A cet effet, la Région fera en sorte d'accompagner les acteurs de la politique de la ville afin qu'ils puissent mobiliser au mieux les mesures, dispositifs et ressources évoqués. Cela se traduira notamment par la mise en œuvre d'une animation régionale visant à développer et mettre en synergie l'ensemble de ces outils sur les territoires Politique de la Ville.

L'intervention régionale se fera dans le cadre du respect des critères de chacun des dispositifs auxquels renvoient ces orientations et dans les limites des moyens alloués annuellement au titre du budget régional.

1.4 La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Nom de l'EPCI.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

1.5 Grand Delta Habitat

Les engagements de Grand Delta Habitat :

Grand Delta Habitat s'inscrit depuis de nombreuses années dans la politique de la ville et souhaite continuer à s'impliquer dans les démarches partenariales liées au Contrat de ville de Valréas. Elle participe notamment, à ce titre, aux comités de pilotage, aux comités techniques, aux diagnostics et projets territoriaux.

Grand Delta Habitat mène une politique d'entretien et de rénovation de ses résidences, et s'engage à la poursuivre en favorisant notamment la sécurité, l'amélioration du pouvoir d'achat, la satisfaction des locataires et l'image de ces résidences.

Proche de ses locataires, à l'écoute de ses attentes, et soucieux du mieux vivre ensemble, Grand Delta Habitat s'engage à actualiser l'organisation de sa présence de proximité, à poursuivre le développement des relations avec les partenaires institutionnels ou associatifs, à faciliter leur implication et présence dans les résidences, à participer aux dispositifs et actions contribuant à la tranquillité des locataires. Elle participera également à l'implication des habitants dans la gestion du quartier.

Grand Delta Habitat s'engage à contribuer à l'insertion par l'économique.

Déjà signataire de Convention de Gestion Urbaine de Proximité, Grand Delta Habitat continuera s'impliquer dans ces démarches. En articulation avec ces dernières, et dans le cadre du Contrat de Ville, Grand Delta Habitat participera par ailleurs à l'élaboration d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB co-signée avec l'Etat et la Commune de Valréas pour ses résidences implantées dans les quartiers prioritaires, et définira dans ce cadre les actions qu'elle mènera de façon spécifique sur ces résidences, ainsi que les moyens mis à disposition.

2. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ETAT

Des montants ne vous sont demandés que sur les 3 prochaines années. S'il n'y a pas de variation entre 2015 et 2017, vous pouvez ne remplir que la color
Inscrire un dispositif par ligne et créer autant de ligne que nécessaire

DROIT COMMUN							
THEMATIQUES	DISPOSITIFS	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	BOP	si, valorisation autre qu'en € (ex : ETP)	commentaires
SPORT	CNDS	11 300 €	9 240 €	9 240 €			
CULTURE		0 €	0 €	0 €	131		
		5 000 €	5 000 €	5 000 €	224		
		3 000 €	3 000 €	3 000 €	334		
EDUCATION							
JEUNESSE	FONJEP	5 000 €				1 poste	
CITOYENNETE	Service civique	36 000 €				6 contrats	
ACCES AUX DROITS	BOP 104 Intégration des publics primo-arrivants	8 000 €					
SANTÉ	Jeunes	1 200 €					
	Accès à la prévention et aux soins pour les plus démunis : PRAPS	300 €					
	pers. handicapées et âgées, et population générale	700 €					
	prévention cancer	2 100 €					
HABITAT	Santé-environnement : PRSE	400 €					
EMPLOI	Mission locale	5 474 €					
	Emploi d'avenir	52 687 €				ex : nombre de place	
	Garantie jeune	28 792 €					
	Emploi aidé	20 753 €					
	IAE	19 052 €					
	Autres	1 268 €					
DEVELOPPEMENT ECO							
TRANSPORTS							
PREVENTION DELINQ.							
AUTRES							
TOTAL		201 026 €					

CREDITS SPECIFIQUES							
THEMATIQUES	DISPOSITIFS	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	BOP	si besoin, valorisation autre qu'en € (ex : ETPT)	commentaires
JEUNESSE Cohésion sociale	FONJEP	7 000 €				1 poste	
EDUCATION	Politique Ville	7 000 €			147		
ECONOMIE EMPLOI	Politique Ville	12 350 €			147		
COHESION SOCIALE	Politique Ville	40 450 €			147		
CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN	Politique Ville	1 950 €			147		
INGENIERIE	Politique Ville	3 250 €			147		
MEDIATION - ACCES AUX DROITS	1 poste d'adulte-relais proposé	0 €	18 500	18 500	147		
TOTAL		72 000 €	90 000	90 000			

NB : l'appellation « crédits spécifiques » renvoie en général au BOP 147 (ex-ACCSé). Toutefois, ANRU, éducation prioritaire ou ZFU rentrent aussi dans ces crédits spécifiques pour les quartiers

3. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA COMMUNE

THEMATIQUES	DISPOSITIFS	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	COMMENTAIRES
SPORT CULTURE	Subvention fonctionnement associations	50 000,00 €			
	Subvention fonctionnement associations	130 000,00 €			
EDUCATION	Subvention centre social AGC, subvention Maison Des Enfants,	291 800,00 €			
	Enveloppe culture écoles	13 000,00 €			20€/ élèves des écoles élémentaires
	Semaine parentalité	10 000,00 €			
	Subvention jeunes	69 000,00 €			
JEUNESSE	Forum métiers	7 000,00 €			50€/jeune licencié
	CCAS pers. âgées	43 302,13 €			valorisation coût de poste "Réfèrent personnes âgées et handicapées"
ACCES AUX DROITS/SANTE	Subvention associations pers. âgées	8 260,00 €			
	CCAS. Accès aux droits/accompagnement social	65 797,09 €			valorisation coût de poste "Accompateur social" et CESF et aides facultatives versées
	Subvention FSL/FLAJ	5 800,00 €			
	Subvention. RHESO	500,00 €			
	Subvention Associations à caractère social	8 350,00 €			
HABITAT	Convention. habitat et développement	12 000,00 €			
	Subvention Soligone	2 000,00 €			
EMPLOI	Subvention Mission Locale	11 300,00 €			
	Chantier d'insertion Rénovaal	111 150,00 €			
DEVELEPPOMENT ECONOMIQUE	Mission centre-ville	36 000,00 €			valorisation coûts de poste
	OVP / ASVP	113 777,49 €			valorisation coûts de poste
PREVENTION DELINQUANCE	POSTES DGS (10%) et responsable CCAS (20%)	15 076,00 €			valorisation coût de postes
TOTAL		1 004 113 €			Soit 102 € / habitant (9800 habitants)

Les montants indiqués correspondent aux crédits d'intervention de la commune inscrits au BP 2015 et qui concernent des actions relevant du champ de la politique de la ville mais bénéficiant à l'ensemble de la population.

L'engagement de la commune est de maintenir pour 3 ans les crédits au prorata du nombre d'habitants du quartier prioritaire.